



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 17 mai 2022 à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 11 mai 2022.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, Mme Sinda MATMATI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Bruno SAINTE-ROSE, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL
Mme Stéphanie CLAUX
M. Jérôme MARCHAND
Mme Hélène MERMBERG
M. Hermano SANCHES-RUIVO
M. Cédric VILLANI

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Pierre RABADAN, durant toute la séance
M. Bruno SAINTE-ROSE, jusqu'au projet de délibération 14 2022 08
Mme Sinda MATMATI, durant toute la séance
M. Didier ANTONELLI, durant toute la séance
M. Valentin GUENANEN durant toute la séance
M. Guillaume DURAND, durant toute la séance

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE, durant toute la séance
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, jusqu'au projet de délibération 14 2022 08
Mme Stéphanie CLAUX, jusqu'au projet de délibération 14 2022 08
M. Maxime COCHARD, durant toute la séance
Mme Olivia POLSKI, jusqu'au projet de délibération 14 2022 10
M. Pierre RABADAN jusqu'au projet de délibération 14 2022 08
M. Patrick VIRY, jusqu'au projet de délibération 2022 DDCT 59

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 07.

M^{me} PETIT

Je vous propose de commencer cette séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 17 mai. Nous avons un ordre du jour un peu chargé.

Comme conseil et élus municipaux du 14^e arrondissement, je dédierai cette séance du conseil à Jean Paris qui nous a quitté il y a deux semaines. Il était adjoint au maire du 14^e arrondissement. À l'époque, le maire était Lionel Assouad.

Je souhaitais lui dédier cette séance, car c'est un engagement de vie de faire le choix de devenir un élu local. Nous avons adressé un message de condoléances en mon nom et au nom du Conseil d'Arrondissement à son fils, à sa famille et à ses proches.

Je propose de passer la parole à Didier Antonelli pour dire quelques mots au nom de la majorité municipale.

M. ANTONELLI

En effet, Jean Paris était adjoint de Lionel Assouad jusqu'en 2001. Il était adjoint aux affaires scolaires. Il a laissé le souvenir de quelqu'un d'extrêmement consciencieux dans son travail d'élu ainsi que le souvenir d'une très grande bonne humeur et d'une grande façon qui venait certainement de ses origines marseillaises.

Il s'occupait beaucoup de l'enfance et de la petite enfance puisqu'il était administrateur de la crèche La Maison enchantée avenue René Coty.

Il était véritablement très affable et je peux en témoigner, car il a célébré mon mariage dans cette même salle il y a de nombreuses années. Il faisait partie des 500 000 élus municipaux que nous sommes qui travaillent tous les jours à la vie quotidienne de nos concitoyens dans les villes et villages de France.

Il était normal de dire quelques mots pour se souvenir de Jean Paris.

M^{me} PETIT

Nous renouvelons toutes nos pensées pour sa famille.

– **14 2022 08 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 8 mars 2022**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de corrections ou des observations ? Non. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 46

– **14 2022 08 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 8 mars 2022**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 14 2022 09 : Approbation du Compte Administratif 2021 de l'état spécial du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vais dire quelques mots du Compte Administratif. Puis, comme le demande le Code général des collectivités territoriales, je vous laisserai voter, car je ne peux pas être ordonnateur et voter l'exécution des dépenses.

Il s'agit du Compte Administratif de l'année 2021 qui, pour l'ensemble des services et des équipements municipaux, était une année encore marquée par les effets de la crise sanitaire. En effet, nous avons connu des périodes de confinement et de protocoles sanitaires très durs. Cela a bien des implications qui se retrouvent à la fois dans les dépenses de fonctionnement et dans les dépenses d'investissement.

Néanmoins, avec l'ensemble des directions territoriales qui travaillent pour notre arrondissement et la direction générale des services dont je remercie le travail de suivi et d'engagement au quotidien pour cette exécution budgétaire, il faut noter qu'en 2021, le taux global de mandatement qui est le rapport entre les factures réellement payées et le crédit ouvert et donc engagé s'élève à 79,39 % des crédits disponibles pour le 14^e arrondissement. Pour rappel, en 2020, il était de 80,92 %, ce qui marque une très légère différence.

Par contre, le taux global d'engagement qui reflète en plus l'ensemble des commandes effectuées au cours de l'année 2021 qui n'ont pas forcément été réglées auprès des prestataires en 2021 ou en début d'année 2022 s'élève à 80,78 %. En 2020, il s'élevait à 80,95 %.

L'exécution budgétaire du 14^e arrondissement est semblable à toutes les mairies d'arrondissement, mais elle reflète cette différence, notamment le changement de rythme d'activités et d'accueil. Par exemple, les crèches n'ont pas pu fonctionner au plein de leurs capacités. Il y a eu un certain nombre de points de fonctionnement de nos espaces verts où nous remarquons en moyenne deux à trois points par rapport à l'exécution budgétaire de 2020. En revanche, pour les écoles maternelles et primaires, cette hausse s'élève à cinq points. Nous avons donc exécuté « à plein » de la manière la plus juste possible l'ensemble des crédits disponibles.

Nous avons des lignes toujours exécutées à 100 % : les lignes dédiées aux équipements jeunesse. En effet, les mairies d'arrondissement sont chargées de payer sur les crédits des contrats de prestation conclus au niveau de la Ville de Paris.

Sur les crédits dédiés aux travaux urgents, chaque mairie d'arrondissement a une petite enveloppe qui permet d'entreprendre de petites réparations ou des travaux d'investissement dans les équipements de proximité. Les équipements présents dans notre arrondissement (bibliothèques, etc.) peuvent solliciter la mairie, les élus et la direction générale des services pour ces travaux ou interventions ponctuelles. Nous avons utilisé 100 % de cette enveloppe. Dans la préparation du budget supplémentaire de cette année, il y a eu des retours de la part de toutes les mairies d'arrondissement sur cette consommation de plus en plus rapide de ces enveloppes qui perdent un peu leur caractère d'urgence. Cela peut être dommageable. Nous avons demandé que cette enveloppe soit revalorisée ou que les programmations budgétaires puissent être conçues au plus juste des besoins pour garder le caractère d'urgence de cette enveloppe.

Pour la dotation d'investissement, nous faisons apparaître un taux de mandatement très faible. Cela arrive pour certaines années quand nous économisons sur une ou deux années budgétaires afin de pouvoir mener des travaux ou des projets de plus grande ampleur. Sur le budget, nous arrivons à programmer la réalisation d'un chantier important. Nous avons décidé d'engager à hauteur de plus de 500 000 € des travaux pour améliorer l'accueil de la mairie qui ne correspond plus aux nouveaux usages et aux nouvelles pratiques et aux fonctions d'une équipe d'agents municipaux chargés de l'accueil, notamment avec les points d'accès numériques au droit et à l'information, ce qui nécessite un réaménagement. L'accueil a besoin de peintures, de travaux d'éclairage et d'être replacé dans une ouverture beaucoup plus large au niveau du rez-de-chaussée de notre mairie. D'ici l'automne, après un travail construit avec l'équipe en charge de l'accueil de la mairie, nous pourrons présenter aux habitants un cahier des charges et un projet de travaux.

Nous avons eu également un gros travail de renouvellement des équipes des conseils de quartiers. Sachant que l'année 2021 a été particulière vu que les modalités pour se réunir et travailler ensemble étaient difficiles, les taux de consommation de ces crédits d'investissement sont plutôt bas. En revanche, un travail a été largement engagé par Elliot et son équipe sur les projets déposés au budget participatif qui n'avaient soit pas été retenus soit pas votés par les habitants pour demander à l'ensemble des conseillers de quartier de se prononcer afin que cette enveloppe puisse être utilisée dans nos espaces publics ou nos équipements publics de proximité. Ce travail fait par Elliot et l'ensemble du service de démocratie participative avait pour but de ne plus traîner des enveloppes budgétaires non consommées sur plusieurs années. Nous avons répondu positivement avec l'accord des conseils de quartiers pour qu'au prochain budget supplémentaire de cette année, nous puissions enfin expérimenter, à leur demande et leur proposition (et cela fait l'objet d'un vœu que nous avons voté au Conseil d'Arrondissement et porté au Conseil de Paris), le fait qu'ils puissent choisir avec un peu plus de souplesse une petite marge d'évolution : avoir plus de fonctionnement, un peu moins d'investissement (puisque'ils se retrouvent plus dans la démarche globale de la Ville du budget participatif). Je crois que c'est un sujet que nous allons régler de manière pérenne.

J'ai terminé ma présentation. Je suis disponible pour répondre à vos questions s'il y en a. S'il n'y en a pas, je me retirerai en laissant à Amine BOUABBAS, premier adjoint, le soin de présider la séance le temps du vote.

Mme PETIT quitte la salle.

M. BOUABBAS

Je fais procéder au vote du Compte Administratif 2021.

DÉLIBÉRATION N° 47

– **14 2022 09 : Approbation du Compte Administratif 2021 de l'état spécial du 14^e arrondissement**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 5 pouvoirs

Contre : 4 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

Mme PETIT revient dans la salle.

– **14 2022 10 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 16 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération a pour objet d'autoriser à faire procéder à l'inscription de 16 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement. Ces associations ont justifié de leur existence légale, mais également de leur impact sur le 14^e arrondissement.

Cela concerne :

- LES ÉDITIONS TSARINES, maison d'édition associative ;
- SPÉLÉO CLUB de Paris ;
- MEMOMENTOS, association culturelle qui vise à la diffusion des œuvres de Mehmet Hikmet ;

- Voitures du XXe siècle ;
- ÉCO SCÉNIE ;
- Esprit de famille, association sociale qui vise à lutter contre toutes les violences en particulier familiales et qui tient des permanences à l'annexe toutes les semaines ;
- PARIS LET'S GO « PLG » ;
- UN ENFANT UNE FAMILLE qui aide les parents en réanimation et service hospitalier afin d'améliorer la prise en charge des patients et de leurs familles lors d'une longue hospitalisation ;
- ETHICS FOR ANIMALS ;
- PIM PAM PUM ;
- AL-ANON-ALATEEN Groupes familiaux ;
- L'AFRIQUE EN MARCHE ;
- AVEC UN MICRO ;
- LES DANSES DE LA JOIE ;
- L'association RENVERSEMENTS ;
- Le CAFÉ BIBI, une association du lien social dont le but est de réaliser des distributions de boissons et de nourriture autour au sur la place Denfert-Rochereau avec des personnes du foyer Miryam (foyer pour personnes en situation de handicap).

Je vous demande de bien vouloir en délibérer afin que ces associations puissent avoir accès à tous les services proposés par la MVAC en termes d'accompagnement et de soutien.

DÉLIBÉRATION N° 48

– **14 2022 10 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 16 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DDCT 16 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics pour 10 projets associatifs**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération a pour objet de soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics. C'est une subvention d'investissement et de budget participatif pour un total de 172 433 € pour 10 projets associatifs.

Dans le 14^e, cela concerne l'association YASHAD, association bien connue sur Plaisance et Porte de Vanves qui accompagne les familles fragiles, monoparentales, en vue de lutter contre l'exclusion et la précarité. Elle organise de nombreux événements. Elle a notamment eu une activité importante lors de la pandémie avec toutes les conséquences psychosociales qu'a pu avoir le confinement en particulier sur les personnes les plus précarisées. YASHAD qui travaille quotidiennement sur de

nombreux sujets comme la santé et le bien-être occupe actuellement un local au 42 rue de l'Ouest qui ne lui permet pas, par son étroitesse, d'accueillir du public. Elle va donc s'installer dans de nouveaux locaux au 159 rue Vercingétorix. Ces locaux nécessitent une petite rénovation. C'est l'objet de l'attribution de cette subvention de 11 060 €. L'association bénéficiera également des subventions suivantes : 1000 € du bailleur Paris Habitat dans lequel se situe le local, 2000 € de la CAF et 1000 € de fonds propres de l'association.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. ANTONELLI

Nous allons évidemment soutenir cette subvention tout en soulignant que les locaux pour les associations à Paris, dans le 14^e et les autres arrondissements, représentent un problème chronique. Il est très difficile de trouver des locaux adéquats pour les associations. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'une association comme YASHAD qui exerce un très gros travail sur Plaisance et la Porte de Vanves puisse enfin avoir des locaux dignes de son travail pour accueillir les familles dont elle s'occupe. Malheureusement, il n'y a aujourd'hui qu'une seule association qui bénéficie d'une subvention et d'une rénovation de locaux. De nombreuses associations en ont besoin. C'est un travail de tous les jours qu'il faut continuer et soutenir.

DÉLIBÉRATION N° 49

– **2022 DDCT 16 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics pour 10 projets associatifs**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DU 50 : Cession à Elogie-SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville et des droits résiduels du bailleur de lots au 68 Rue du Moulin Vert (14^e)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit d'une délibération pour cession à Elogie-SIEMP d'un lot de copropriétés.

La Ville de Paris s'est engagée à développer son parc de logements locatifs sociaux et utilise tous les outils existants pour atteindre cet objectif. C'est dans ce cadre que se situe cette délibération pour un immeuble situé au 68 rue du Moulin Vert à Paris.

Depuis 2007, plusieurs lots pour cet immeuble ont fait l'objet d'un bail emphytéotique entre Elogie-SIEMP et Elogie-SIEMP. Par décision du 3 septembre 2019 au Conseil de Paris, la Ville a exercé son droit de préemption sur les lots restants sur cet immeuble. Elogie-SIEMP détient donc la totalité du lot sur cette adresse.

Le Service Local du Domaine de Paris a émis un avis sur ces sessions et n'a pas fait d'objection sur les conditions de celles-ci.

Je vous propose donc d'autoriser la Maire de Paris à céder à Elogie-SIEMP les lots de copropriété restant sur cet immeuble, d'autoriser la Maire de Paris à céder à Elogie-SIEMP les droits résiduels de bailleur sur les anciens lots de la Ville de Paris et d'autoriser la Maire de Paris à signer tous les actes nécessaires à l'ensemble de ces sessions. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 50

- 2022 DU 50 : Cession à Elogie-SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville et des droits résiduels du bailleur de lots au 68 Rue du Moulin Vert (14^e)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

Contre : 4 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DLH 72 : Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant des opérations de création et de rénovation de logements sociaux par 3F Résidences

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération porte sur des modifications de garanties d'emprunts. Il s'agit de l'adresse d'un centre d'hébergement au sein de la résidence au 68 rue des Plantes avec une modification sur la garantie d'emprunts.

Il y a trois types d'endroits différents pour un total de 6 890 703,42 €.

DÉLIBÉRATION N° 51

- 2022 DLH 72 : Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant des opérations de création et de rénovation de logements sociaux par 3F Résidences

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DLH 85 : Garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit du même type de délibération pour l'adresse située au 14, rue Crocé-Spinelli pour un montant de garantie d'emprunt de 459 742 €. Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer tous les documents nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° 52

– 2022 DLH 85 : Garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DFPE 14 : Subvention (1 559 831 €), avenant n°1 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons plusieurs délibérations pour soutenir des crèches associatives qui participent au service public de la petite enfance dans l'arrondissement.

La première délibération concerne l'association ENVOLUDIA qui gère la crèche collective Les Bambini, située 20 rue Giordano Bruno, pour un montant de 727 220 €. Il s'agit d'une convention sur trois ans. Cette crèche est spécialisée notamment dans l'accueil des enfants en situation de handicap (10 à 20 % en général).

DÉLIBÉRATION N° 53

– 2022 DFPE 14 : Subvention (1 559 831 €), avenant n°1 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DFPE 45 : Subvention (2 674 877 €) et avenant n°1 avec l'association la Maison des Bout'Chou (6^e) pour ses 15 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne un partenaire précieux sur l'arrondissement. La Maison des Bout'Chou a en effet en gestion plusieurs crèches de l'arrondissement : les Bout'Chou rue Boulard, la Maison enchantée avenue René Coty bien connue notamment pour ses horaires décalés, Les Petites souris du mont rue du Saint-Gothard, les Couleurs du temps boulevard Saint-Jacques et Saint-Jacques rue du faubourg Saint-Jacques.

La subvention pour l'ensemble de Paris est de 2,6 millions, dont 1,1 million pour le 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 54

- 2022 DFPE 45 : Subvention (2 674 877 €) et avenant n°1 avec l'association la Maison des Bout'Chou (6^e) pour ses 15 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DFPE 47 : Subvention et avenants n°1 à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette subvention est pour ABC Puériculture pour sa crèche du 23 rue Jonquoy de 72 berceaux. Le montant est de 6,4 millions pour Paris et de 458 708 € pour le 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 55

- 2022 DFPE 47 : Subvention et avenants n°1 à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DFPE 70 : Subvention (60 616 €) et avenant n°1 avec l'association La Porte Entr'ouverte pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La Porte Entr'ouverte est une autre structure associative très différente, car nous parlons d'une de nos deux crèches parentales. Vous savez que les crèches parentales sont des associations avec à la fois des professionnels et des parents qui gèrent l'association, dirigent la crèche, font des permanences, etc. Cette crèche fête ce samedi ses 40 ans avec une grande fête prévue dans le quartier. Cette subvention marque un soutien pour un montant de 60 616 €.

DÉLIBÉRATION N° 56

- 2022 DFPE 70 : Subvention (60 616 €) et avenant n°1 avec l'association La Porte Entr'ouverte pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DFPE 78 : Subvention (60 024 €), et avenant n° 1 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de la deuxième crèche parentale avec un soutien d'à peu près le même montant : 60 024 €.

DÉLIBÉRATION N° 57

- 2022 DFPE 78 : Subvention (60 024 €), et avenant n° 1 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir
(Mme S. Parisot)

- 2022 DFPE 80 : Subventions (823 699,32 €) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement des relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux de (RAM-RAP)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne deux subventions pour les relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux. Il s'agit de structures accueillant notamment les assistantes maternelles pour les aider, les soutenir et les écouter.

La première subvention concerne la Fondation de la Croix Saint-Simon qui anime ses ateliers au sein de la ludothèque Didot. Elle est d'un montant de 370 626 € dans tout Paris.

La deuxième subvention concerne l'association ABC Puériculture pour le bus situé square Wyszynski. Il y stationne tous les jeudis de 15 h à 17 h afin d'accueillir nos assistantes maternelles. Le montant est de 275 157 €.

DÉLIBÉRATION N° 58

- 2022 DFPE 80 : Subventions (823 699,32 €) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement des relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux de (RAM-RAP)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DFPE 90 : Subvention (2 211 320 €), avenant n° 1 avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une subvention pour soutenir une crèche associative très familiale, la crèche de la rue du Moulin Vert avec 24 berceaux. Cette subvention est d'un montant de 179 904 €.

DÉLIBÉRATION N° 59

- 2022 DFPE 90 : Subvention (2 211 320 €), avenant n° 1 avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 12 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37 210 €), subventions d'équipement (64 030 €) et subventions travaux (152 747 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne des subventions pour des travaux pour le collège Saint-Exupéry, pour divers travaux techniques ainsi que pour le collège Giacometti, avec notamment une pompe pour la chaudière.

DÉLIBÉRATION N° 60

- 2022 DASCO 12 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37 210 €), subventions d'équipement (64 030 €) et subventions travaux (152 747 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DASCO 23 : Subvention (210 160 €) à un collège au titre du budget participatif parisien 2021 et à un collège au titre du budget participatif des collèges 2021/2022

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'un soutien dans le cadre du budget participatif qui a été plébiscité par les Parisiennes et les Parisiens l'an dernier pour le projet « Silence, je travaille », saison 2, car il y a eu une saison 1 l'année dernière.

Cela concerne le collège François Villon. L'objectif est d'atténuer le niveau sonore dans les espaces quotidiens pour les élèves du collège afin d'améliorer leur cadre de vie.

Ce projet pour un montant de 200 000 € prévoit la pose de parois acoustiques colorées sur les murs et les plafonds du restaurant scolaire et du préau. Cela vient compléter une première phase de travaux mis en œuvre en 2019.

C'est une bonne nouvelle pour ce collège très dynamique. Cette année, la cité scolaire a été retenue dans le cadre du label « cité éducative » avec le soutien de la Ville de Paris et l'aide précieuse de ma collègue Mélody TONOLLI. Nous avons obtenu une nouvelle classe CHAM (classe musicale) en plus de la classe CHASE (danses sportives) à partir de la rentrée prochaine pour les sixièmes.

Ce sont de bonnes nouvelles pour ce collège que nous soutenons fortement avec la maire et les collègues.

DÉLIBÉRATION N° 61

– 2022 DASCO 23 : Subvention (210 160 €) à un collège au titre du budget participatif parisien 2021 et à un collège au titre du budget participatif des collèges 2021/2022

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DASCO 21 : Caisses des écoles - Subvention (792 355,10 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'un soutien de 112 902,65 € pour la Caisse des écoles du 14^e arrondissement dans le cadre des vacances de cet été. Comme vous le savez, au-delà de sa mission pour l'alimentation des élèves du premier et du second degré, la Caisse des écoles a des missions diverses, notamment les vacances. Nous avons notamment les vacances labellisées « Arc-en-ciel » qui seront organisées cet été parallèlement à ce qui est proposé par la mairie centrale et qui concernera 230 enfants du 14^e qui ont été tirés au sort il y a quelques semaines.

DÉLIBÉRATION N° 62

– 2022 DASCO 21 : Caisses des écoles - Subvention (792 355,10 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	27	dont 5	pouvoirs
Pour :	27	dont 5	pouvoirs
Contre :	0	dont 0	pouvoir
Abstention :	0	dont 0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0	dont 0	pouvoir

– 2022 DASCO 7 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 €) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette subvention concerne les TAP du mardi et du vendredi, c'est-à-dire les ateliers organisés par la circonscription des affaires scolaires des 6^e et 14^e arrondissements sur les temps périscolaires.

Suite à un appel à projets, des associations du 14^e se sont présentées. Nous avons sectionné des associations pour un montant total de 68 228 € pour des ateliers dans 12 écoles maternelles et élémentaires :

- Florimont pour des ateliers ludothèque à l'élémentaire Alésia, à la maternelle Maurice Ripoché et à l'élémentaire Sévero.
- Bête à Bon Dieu pour un atelier Philoscène à l'école élémentaire Maurice Rouvier. Il s'agit d'une reconduction. Cela avait été fait pour la première fois cette année.
- Good morning little friends pour des ateliers d'anglais à la maternelle Maurice Rouvier qui est une école REP labellisée anglais renforcé.
- L'institut Cervantès pour des ateliers d'espagnol à l'élémentaire Boulard et à l'élémentaire du 3 Alésia.
- L'association Art-Exprim pour un atelier de sensibilisation à l'environnement à l'école Delambre.
- L'association Talachiné propose des ateliers d'art, de culture et de langue japonaise à l'école maternelle du 55 Sarrette.
- La Compagnie Kabuki pour un atelier de danse et de chant à l'école Asseline.
- La Ligue de l'enseignement à l'école Prisse d'Avennes pour un atelier image et cinéma dans l'optique des Jeux olympiques de Paris
- Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Paris pour des ateliers de bricolage et de jardinage dans la future cour oasis de l'école élémentaire Asseline qui sera faite cet été.
- Le Théâtre 14 pour un atelier de théâtre forum à l'école élémentaire Maurice d'Ocagne.

Nous sommes heureux de soutenir nos associations locales pour qu'elles puissent travailler avec nos élèves.

DÉLIBÉRATION N° 63

– **2022 DASCO 7 : Conventions annuelles d’objectifs et subventions associées (926 294,34 €) pour des projets d’animation au titre des temps d’activités périscolaires**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DSOL 10 : Participations (3 247 510 €) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d’Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l’année 2022**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

En l’absence d’Hélène MERMBERG, Julie CABOT présentera les délibérations qui concernent sa délégation. Je lui passe la parole.

M^{me} CABOT

La Maison des Aînés et des Aidants regroupe dans un lieu unique un ensemble de services existants de coordination des parcours des personnes âgées en perte d’autonomie à Paris, en particulier les Centres Locaux d’Information et de Coordination (CLIC), les méthodes d’action pour l’intégration des services d’aide et de soins dans le champ de l’autonomie (MAIA) et les réseaux de santé gérontologiques.

L’objectif des Maisons des Aînés et des Aidants est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l’amélioration de leur parcours de santé. Elles s’adressent aux personnes de 60 ans et plus et leurs aidants ainsi qu’aux professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux de leur territoire.

L’activité des structures s’oriente en priorité vers l’accompagnement des personnes en situation de fragilité du fait d’un environnement social ou de santé complexe. Elles mobilisent pour cela les ressources sociales, médico-sociales et sanitaires (ville et hôpital) du territoire dans un double objectif de décroisement et de lisibilité.

Pour les 13^e et 14^e arrondissements, la M2A sud se situe 9-11 rue Guyton de Morveau dans le 13^e. Elle travaille en lien étroit avec le réseau des acteurs médico-sociaux comme la communauté professionnelle de santé, le service de gériatrie de Léopold Bellan, le GHU Sainte-Anne, le centre médico-psychologique du 14^e, les plates-formes de services de soins infirmiers à domicile... elle participe également à plusieurs actions pilotées par la mairie du 14^e et la direction de la santé publique.

Je vous propose d’approuver l’attribution d’une participation au fonctionnement de 529 338 € à l’association Ensemble coordonner et accompagner à Paris au titre de l’année 2022 pour la gestion de la Maison des Aînés et des Aidants sud. Il s’agit d’un renouvellement.

DÉLIBÉRATION N° 64

– **2022 DSOL 10 : Participations (3 247 510 €) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d’Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l’année 2022**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 9 : Subventions (10 700 €) à 7 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} CABOT

Le présent projet de délibération vise à soutenir sept associations proposant de lutter contre l'isolement des seniors, à travers l'organisation d'ateliers, d'animations et de moments de convivialité. Parmi elles, je vous présente l'association Relief implantée dans le 14^e.

L'association Relief a pour objet la réalisation et la production de films institutionnels et documentaires, l'appui et le conseil à la réalisation, l'éducation à l'image et la formation audiovisuelle. L'association mène divers projets dans le quartier Didot - Porte de Vanves. En 2021, l'association a réalisé un film pour valoriser le savoir-faire et la vie au sein du quartier de plusieurs publics : personnes âgées, isolées, mères de famille monoparentales. En 2022, l'association a pour projet d'organiser des séances de projection de ce film sous différentes formes : au domicile de personnes qui pourront inviter deux ou trois voisins afin de créer des liens permettant de sortir de l'isolement, mais également sous forme collective dans différentes structures du quartier (centre social, EHPAD, locaux associatifs). Les projections suivies d'échanges intergénérationnels en présence de personnes figurant dans le film.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité de ce projet, je vous propose de lui attribuer au titre de 2022 une subvention pour un montant total de 1500 €.

DÉLIBÉRATION N° 65

– 2022 DSOL 9 : Subventions (10 700 €) à 7 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSP 5 : Subvention (22 550 €) et convention avec la SCM CABINET MÉDICAL DU TEXEL pour la création d'un cabinet médical de groupe au 38 rue du Texel (14^e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} CABOT

Dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres de santé et maisons de santé. Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet de création d'un cabinet médical dans le 14^e arrondissement de Paris, rue du Texel.

Ce cabinet a ouvert au public en novembre 2021. Il compte une équipe de quatre médecins généralistes qui proposent une offre de soins diversifiés : médecine générale, gynécologie, pédiatrie, suivi de grossesse. Ces soins sont accessibles, car conventionnés en secteur 1. Un infirmier ou une infirmière et un orthophoniste viendront rejoindre l'équipe.

L'équipe travaille en lien étroit avec la communauté professionnelle territoriale de santé du 14^e et participe à des projets innovants pour répondre aux besoins de la population : coordination d'un réseau ville pour le sport adapté aux patients à comorbidités, projet expérimental de pass ambulatoire, contribution en méthodologie et procédures pour des projets de recherche et étude d'impact.

Je vous propose d'attribuer à la SCM CABINET MÉDICAL DU TEXEL une subvention d'investissement d'un montant de 22 556,93 € pour l'acquisition d'équipements matériels, informatiques et mobiliers nécessaires au fonctionnement du cabinet.

M^{me} PETIT

Je voulais remercier l'ensemble de l'équipe municipale et de mes adjoints, car nous avons une attention particulière sur les locaux. Pour chaque local qui pourrait s'apparenter à un futur cabinet médical et que nous voyons passer parmi les locaux disponibles des bailleurs sociaux, nous avons un travail très étroit en lien avec la CPTS pour d'abord demander à la CPTS si les équipes médicales et de médecine de ville seraient intéressées pour s'installer ou s'agrandir en secteur 1. Je vous invite à lire le journal d'information municipale du 14^e arrondissement, car dans le dernier numéro, nous avons expliqué aux habitants que nous en étions à cinq installations. Ces équipes peuvent être aidées par le dispositif « Paris m'aide ».

Paris et l'ensemble des arrondissements parisiens sont aussi touchés par le phénomène de désert médical. Il est important d'agir très vite et partout où cela est possible.

DÉLIBÉRATION N° 66

– **2022 DSP 5 : Subvention (22 550 €) et convention avec la SCM CABINET MÉDICAL DU TEXEL pour la création d'un cabinet médical de groupe au 38 rue du Texel (14^e) dans le cadre du dispositif Paris Med'**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DSP 9 : Subvention (28 000 €) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} CABOT

La collectivité parisienne s'est engagée pour la réduction des risques et des dommages liés aux drogues. C'est dans ce cadre que la Ville contribue au financement de maraudes souterraines auprès de consommateurs de produits psychoactifs.

Cette action est mutualisée entre la RATP et le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) Oppelia Charonne. Les objectifs de ces maraudes, opérées avec l'appui d'antennes mobiles des associations, sont de favoriser les mouvements des usagers de drogues vers les dispositifs médico-sociaux, de diminuer la stagnation des usagers sur les stations de métro, de sensibiliser les usagers de drogues au respect des clients et agents RATP ainsi qu'aux règles en vigueur dans les espaces RATP.

Précédemment, cette action était encadrée par une convention Oppelia - Ville de Paris. À compter de 2022, la RATP souhaite encadrer ces interventions par une convention multi-partenariale avec la PRIF, la Région, l'ARS, les quatre CAARUD et la Ville de Paris.

Sur notre territoire, cette convention va concerner uniquement le sud des lignes 12 et 13. Cependant, nous avons pris des informations de la CAARUD qui nous a indiqué qu'elle n'y intervenait que très rarement.

Je vous demande votre accord pour la signature de la convention de partenariat et l'attribution d'une subvention de 28 000 € pour 2022 au titre de son action de coordination linguistique et de construction de parcours. Oppelia répartira la somme entre les différents CAARUD en fonction des moyens mobilisés.

DÉLIBÉRATION N° 67

– **2022 DSP 9 : Subvention (28 000 €) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DDCT 15 : Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 € à 4 associations)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération concerne le soutien à quatre Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires.

L'Accorderie est un outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'objectif est d'échanger différents services avec pour monnaie le temps. Les services échangés sont par exemple du petit bricolage, de l'aide pour les démarches administratives, des cours d'informatique, etc.

À Paris, il y a 1700 accordeurs, dont une majorité de femmes. Un sur cinq est sans emploi. Beaucoup vivent avec moins de 20 000 € par an.

L'Accorderie Paris sud située dans le 14^e arrondissement au cœur du quartier politique de la ville est ouverte depuis fin 2012. Elle compte 589 accordeurs dans son réseau pour un temps d'échange de 1164 heures de services. C'est un lieu clé dans l'animation et la lutte contre l'isolement et l'exclusion.

Actuellement, le local est ouvert toute la semaine à l'ensemble des habitants du quartier politique de la ville et pas uniquement les accordeurs. Il s'agit d'un lieu où tout le monde est libre d'entrer pour discuter et échanger.

Le nouveau projet de l'Accorderie a pour objectif d'avoir un nouveau local plus grand et plus accueillant pour permettre davantage de services et de convivialité pour le public du quartier politique de la ville, mais également pour les accordeurs.

Afin de permettre à l'Accorderie Paris sud de continuer ses actions et d'en développer de nouvelles, il est proposé une subvention à hauteur de 20 000 €.

M. LE DEZ

Nous soutenons cette délibération très importante pour la Ville de Paris qui soutient ces dispositifs depuis de nombreuses années. D'ailleurs, ce dispositif vient du Québec.

Le principe est assez simple : l'unité d'échange est le facteur temps. On propose un service rendu d'une heure et on reçoit ce service. C'est un système gagnant-gagnant.

L'Accorderie Paris sud située dans le quartier de la Porte de Vanves est victime de son succès et doit s'agrandir après 10 ans d'existence. Près de 600 bénéficiaires s'échangent individuellement ou collectivement des services divers et variés : l'aide aux seniors en perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement, l'accompagnement aux démarches administratives, l'inclusion numérique...

Forte de son succès, cette association a recensé près de 1700 heures, soit à peu près cinq heures par jour, ce qui est énorme. Il est aisé de comprendre que ce dispositif original trouve ici tout son sens à travers ce concept alternatif dans un système économique qui exclut malheureusement chaque jour de plus en plus de Parisiens et de Parisiennes. Cette solidarité locale de voisinage est si précieuse. C'est un véritable outil favorisant la lutte contre l'isolement.

Nous voterons donc avec plaisir, mais surtout par nécessité, cette délibération.

M. LETISSIER

Je voulais également dire un mot pour les Accorderies. Ce sont vraiment des dispositifs très intéressants.

Il s'agit d'une délibération politique de la ville, mais une partie est financée par la DAE (administration économique de la Ville de Paris). Cela montre aussi que nous soutenons des modèles économiques qui font partie de l'économie sociale et solidaire. Avec ce concept de monnaie temps, cela est très démocratique. Même si vous n'avez pas beaucoup d'argent, vous avez toujours une compétence ou un talent, du temps à offrir et à recevoir.

DÉLIBÉRATION N° 68

– 2022 DDCT 15 : Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 € à 4 associations)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DDCT 51 : Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - subventions de fonctionnement à 8 associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) a été créé en 2014. Il permet de financer de façon ponctuelle de petits projets des collectifs ou d'associations de quartiers politique de la ville. Ce mode de financement géré par des associations permet de mettre en place rapidement des actions concrètes et participatives. L'objectif est de financer des actions permettant de développer le lien social et cela favorise les échanges entre les habitants du quartier politique de la vie.

Dans le 14^e arrondissement, depuis plusieurs années, les jeunes du quartier, accompagnés notamment par le club de prévention jeunesse feu vert et le centre socioculturel Maurice Noguès, développent ses actions.

La subvention proposée pour le 14^e est de 8000 €.

À titre d'exemple, l'année dernière, un certain nombre de réalisations ont pu avoir lieu. Certaines sont encore en cours. Il y a par exemple l'organisation d'une foire interculturelle à l'initiative d'une habitante qui avait pour objectif de mettre à l'honneur différentes cultures représentées dans le quartier. Il y a eu également l'organisation d'une marche blanche en hommage à un jeune du 14^e tué lors d'une rixe à Malakoff. Il y a eu l'organisation d'une fête de jeu à l'initiative des parents d'élèves en collaboration avec différentes associations du quartier. On peut citer également la Fête de la Musique organisée au cœur du quartier politique de la ville. Il y a eu également d'autres animations telles que la fête de fin d'année pour les élèves de CM2 de l'école Alain-Fournier, notamment avec l'aide des parents, l'organisation de maraudes par les enfants fréquentant le centre socioculturel Maurice Noguès avec pour objectif de distribuer des repas aux sans-abri...

DÉLIBÉRATION N° 69

– **2022 DDCT 51 : Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - subventions de fonctionnement à 8 associations**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DDCT 53 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération a pour objectif d'améliorer et développer les usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens.

Afin de lutter contre les utilisations négatives de l'espace public, la Ville de Paris accompagne certaines structures au profit notamment des habitants du quartier. En s'appuyant sur les habitants et les acteurs locaux, les projets déposés dans l'espace public peuvent être de plusieurs types. Il y a notamment de l'animation et de l'événementiel, de l'embellissement et de la végétalisation ainsi que le réaménagement de certains espaces de vie du quartier.

Pour le 14^e, nous proposons un accompagnement pour deux collectifs : l'association le Moulin et Maurice Noguès.

Le collectif Pernety Plaisance organise deux fêtes de quartier autour de la thématique « zéro déchet et réemploi ». La subvention que nous proposons est à hauteur de 4000 €.

Pour le centre social Maurice Noguès, le collectif Marthe Simard coordonne plusieurs événements festifs notamment sur la place Marthe Simard. Là aussi, une subvention de 4000 € est proposée.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 70

– **2022 DDCT 53 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DDCT 59 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cet appel à projets appelé Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République propose un financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Pour le 14^e, nous proposons de subventionner des associations pour un montant de 34 375 €, dont 29 375 € dans le cadre de la politique de la ville. Il y a six reconductions de projet et quatre nouveaux projets pour notre arrondissement.

Je peux citer la compagnie à force de rêver qui reconduit son projet « peut-on rire de tout ? » dont l'objectif est de sensibiliser à la liberté d'expression par le théâtre. Les principaux bénéficiaires sont notamment les élèves de François Villon.

L'association Dyslexique and Co a un nouveau projet afin de faire en sorte que les élèves de François Villon puissent dans le cadre d'une action qui se tiendra toute l'année se rendre notamment au Panthéon.

L'association Étoile et compagnie a un projet de théâtre forum sur l'égalité hommes-femmes et la lutte contre les stéréotypes.

D'autres associations reconduisent des actions qui ont très bien fonctionné les années précédentes. Il y a notamment Florimont pour son projet « prévention Web écran », la compagnie à l'affût, les jeunes font société et le Moulin qui a pour projet de mettre en avant ce dont on ne parle pas. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux discriminations.

Le Tatou théâtre propose un nouveau projet axé sur la sensibilisation aux discriminations et aux stéréotypes, notamment entre filles et garçons.

L'association Remembreur met en place des séances de médiation, d'ateliers et d'échanges auprès des habitants notamment du quartier politique de la ville.

L'association Tatane, à travers ses actions de sport et de web radio, permet de sensibiliser les jeunes à différentes actions.

YASHAD propose un nouveau projet dont l'objectif est de proposer des visites de nos institutions telles que le Sénat, l'Assemblée nationale, le Conseil d'État, etc.

DÉLIBÉRATION N° 71

– 2022 DDCT 59 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 13 : 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de (423 800 €) à 9 associations et 1 subvention en investissement (101 762 €) pour des actions d'aide alimentaire

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Cette délibération a pour objet de soutenir 10 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies, dont deux spécifiquement actives dans notre arrondissement : la Banque alimentaire de Paris et d'Île-de-France (BAPIF) et Paris Tout P'tits.

La Banque alimentaire est un acteur central de l'aide alimentaire. Elle a pour mission de collecter et de redistribuer les subsides du fonds européen d'aide aux démunis, les surplus et les dons alimentaires aux organismes adhérents intervenant eux-mêmes dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des personnes en difficulté. La BAPIF est subventionnée par la collectivité parisienne pour son activité depuis 1994. Elle intervient notamment auprès d'associations caritatives parisiennes qui reçoivent et suivent, en lien avec les services sociaux parisiens, des personnes isolées et des familles démunies.

Elle représente ainsi une source d'approvisionnement pour 75 associations parisiennes, dont six dans le 14^e : l'aide alimentaire Alésia, la conférence Saint-Dominique pain partagé, les enfants du Canal, le marché solidaire, Aurore Coty, Emmaüs solidarité CHU Jourdan. Ces six associations comptent au total 2296 inscrits.

J'en profite pour vous rappeler que la prochaine collecte nationale des banques alimentaires aura lieu les 25, 26 et 27 novembre prochains. En 2021, elle a eu lieu dans 15 magasins dans le 14^e, ce qui a permis la collecte de 29 tonnes de denrées.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Banque Alimentaire de Paris Île-de-France pour son action d'aide alimentaire aux plus démunis à 50 000 € au titre de l'année 2022, ce qui représente une reconduction de la subvention 2021.

L'association Paris Tout P'tits, fondée en 1992, joue un rôle important en matière de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge vivant dans des familles en situation de précarité. Elle répond ainsi à un besoin peu couvert par d'autres associations. Ses missions sont intégralement remplies par une cinquantaine de bénévoles. L'association dispose d'un solide réseau qui lui permet d'organiser plusieurs fois par an des manifestations caritatives et de bénéficier de dons privés de façon régulière. Les familles bénéficiaires sont orientées par les services sociaux parisiens, mais également par les plates-formes de suivi social de familles hébergées à l'hôtel par le SAMU social de Paris. Ceux-ci déterminent la durée de l'aide au regard des besoins identifiés.

En 2021, l'association a distribué 36 062 colis, a comptabilisé 2865 nouveaux inscrits et a accueilli 444 enfants. Dans le 14^e, entre 40 et 50 familles sont reçues chaque vendredi matin de 10 h 00 à 12 h 30 au centre social Didot par les bénévoles de l'association et reçoivent un colis alimentaire et d'hygiène pour qu'un jour.

Depuis l'été 2017, l'association assure également une permanence estivale permettant la continuité de l'offre et l'accueil de nouveaux enfants inscrits.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, je vous propose d'accorder une subvention au budget de fonctionnement de l'association pour le fonctionnement de ses actions d'aide alimentaire et de distribution de produits d'hygiène à destination des enfants issus de familles en situation de précarité à 70 000 €, soit 3 000 € de moins par rapport à la subvention 2021 en raison d'une reprise d'excédent.

DÉLIBÉRATION N° 72

– 2022 DSOL 13 : 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de (423 800 €) à 9 associations et 1 subvention en investissement (101 762 €) pour des actions d'aide alimentaire

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DPMP 1 : Subventions (311 973 €) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Cette année encore, le dispositif Ville Vie Vacances va être installé. Il s'agit d'un dispositif qui s'adresse à de jeunes Parisiens de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances. Il leur offre la possibilité d'activités de proximité à dimension culturelle, civique, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative.

L'objectif est aussi de favoriser le développement d'une citoyenneté active chez ces jeunes.

Ce programme parisien s'inscrit à la convergence de plusieurs politiques sectorielles : prévention de la délinquance et protection de l'enfance et de la jeunesse.

Les mairies d'arrondissement sont consultées et donnent leur avis sur chaque projet local.

La DASES participe au financement de structures qui proposent des activités pendant les vacances scolaires.

Les animateurs des associations de prévention spécialisées - l'association Feu vert pour le 14^e - animent régulièrement des actions de proximité qui participe de la dynamique Ville Vie Vacances.

En 2022, 264 projets ont été présentés. 183 ont été retenus. Les projets retenus témoignent d'une grande diversité.

Les actions ont vocation à développer l'autonomie des jeunes, leur sens des responsabilités, à valoriser leurs compétences dans un esprit de solidarité et à nouer des liens de confiance avec les animateurs.

Pour le programme 2022, il est proposé d'attribuer la somme globale de 311 973 € contre 308 000 € l'année dernière sur Paris. Pour le 14^e, notre subvention double passant d'environ 6000 € à près de 12 000 €.

On peut citer l'association Fil de soie qui va proposer des ateliers de basket, des ateliers de percussions, des stages d'échasses.

L'atelier Le Moulin proposera des mini-séjours thématiques.

L'association Le Parcours qui travaille également avec les habitants du foyer rue de Gergovie va mettre en place une fresque.

L'association Tatane va proposer des jeux collectifs mixtes sur l'espace public accompagnés de rencontres-débats sur les sujets de société.

L'association Florimont fera un programme sur les jeux vidéo.

Enfin, l'association Petits Débrouillards installée à Saint-Vincent-de-Paul pendant longtemps proposera des ateliers scientifiques et ludiques.

Il s'agit d'une initiative qui fonctionne extrêmement bien. C'est un très gros succès. Cela permet aux jeunes de se découvrir ainsi que de faire de la prévention sur la délinquance qui pourrait survenir avec des enfants livrés à eux-mêmes.

Merci d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 73

– 2022 DPMP 1 : Subventions (311 973 €) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 1 : Olympiade Culturelle - Subvention (25 500 €) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Il s'agit d'une délibération pour des associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.

Chaque année, le Mois Parisien du Handicap est un mois de visibilité, d'échange et de partage avec les personnes en situation de handicap ainsi qu'avec les associations et autres acteurs mobilisés. Cela permet de se rencontrer, d'échanger, de se connaître... autant de leviers qui permettent de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans sa différence et son altérité.

En juin 2022 se tiendra la 13^e édition du Mois Parisien du Handicap. Le présent projet de délibération propose d'attribuer une subvention à l'association AD'REV qui organise un événement.

Cette association a son siège dans le 20^e mais est très présente dans le 14^e. L'association a pour objet de créer et promouvoir des spectacles vivants et des événements culturels.

En 2022, cette association propose, comme en 2019 et 2021, un bal inclusif intitulé « bal arrangé ». Ce dispositif de bal participatif utilise des procédés de création avec des amateurs afin de proposer un événement inclusif ouvert à toutes et à tous. La compagnie propose à des danseurs professionnels et à des amateurs de se rencontrer le temps d'une expérience chorégraphique. Pour cela, elle met en place des ateliers avec 21 structures partenaires pour réunir des résidents usagers dans quatre foyers d'accueil médicalisé comme le FAM Résidence du Maine et proposer une initiation à la danse contemporaine et préparer les participants à devenir les complices de ces aventures chorégraphiques.

AD'REV inscrit son projet dans le cadre des Olympiades culturelles. Elle propose une alliance avec les clubs de sport et d'handisport pour permettre la rencontre avec danseurs et sportifs. Une série d'ateliers est imaginée autour du sport et de la danse avec une animation en commun. Les chorégraphes seront en partie inspirés des gestes des sportifs.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté qui participe activement à la dynamique du Mois Parisien du Handicap et aux Olympiades culturelles, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association AD'REV pour un montant total de 25 500 €, soit 10 000 € au titre de l'Olympiade Culturelle, 8000 € au titre du handicap et 7500 € au titre de la culture.

DÉLIBÉRATION N° 74

– 2022 DSOL 1 : Olympiade Culturelle - Subvention (25 500 €) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 4 : Subventions (121 000 €) à 5 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Cette subvention concerne deux associations pour leurs actions dans le champ de l'autisme avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'une d'entre elles.

Cette délibération concerne les associations Apte-Autisme et Piano, Thérapie éducative (APTE) et Apte Pôle Répit (APR) qui interviennent sur le 14^e. Ces deux associations partagent les mêmes locaux, 2 rue Wilfrid Laurier dans le 14^e.

L'association Apte-Autisme basée sur le piano et les thérapies musicales et éducatives s'adresse à un public autiste pour un apprentissage des pratiques instrumentales et de la danse auprès des personnes atteintes de troubles cognitifs également. L'apprentissage de la musique et du divertissement permet de développer certaines formes de communication. C'est aussi un moyen pour ces personnes d'accéder à l'art et plus généralement à la culture.

Plusieurs ateliers ont été animés par Apte-Autisme en 2021. Il y a un local dédié pour l'enseignement du piano pour 60 enfants autistes développé en partenariat avec le conservatoire du 14^e favorisant l'inclusion des jeunes autistes dans des classes de musique par la formation de professeurs et le suivi pédagogique. En 2022, l'association se projette sur le développement de ces ateliers pour accueillir 20 enfants supplémentaires.

Apte-Autisme et Piano, Thérapie éducative (APTE) participera au Mois Parisien du Handicap à travers une exposition de photos d'enfants autistes jouant du piano à l'hôpital Saint-Joseph et organisera un concert samedi 2 juillet à 15 heures à la salle des fêtes de notre mairie.

Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention de 11 000 € à l'association Apte-Autisme et 6 000 € pour les pratiques instrumentales et 4 005 € pour la danse autisme.

M^{me} PETIT

Merci pour cette présentation très précise d'une activité peu connue.

DÉLIBÉRATION N° 75

– 2022 DSOL 4 : Subventions (121 000 €) à 5 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2022 DAE 29 : Marché aux puces de la Porte de Vanves - attribution de la délégation de service public

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Cette délégation de service public d'une durée de cinq ans commencera le 1^{er} juillet prochain. Je ne vais pas répéter le déroulé de la procédure que nous avons déjà expliquée lors de son lancement. Je rappelle simplement qu'un avenant avait été voté au Conseil de Paris de décembre 2021 pour prolonger la durée de la délégation de service public de trois mois afin de mener à bien la procédure.

Cinq candidats s'étaient fait connaître pour cette procédure. Deux offres avaient été déposées dans les délais requis : celle de la société EGS, délégataire sortant, et celle de la société SEMACO.

Ces deux offres ont été étudiées par les services de la Ville de Paris et présentées en commission concession le 15 février dernier.

Les critères fixés pour l'évaluation des différentes offres étaient d'abord la qualité du service et les actions envisagées pour la valorisation du marché aux puces de la porte de Vanves. Le deuxième critère était la prise en compte des particularités du marché et les propositions de redynamisation. Le troisième critère était la compétitivité financière de l'offre et donc la redevance versée à la Ville de Paris.

Le choix a été fait et proposé au Conseil d'Arrondissement de retenir la société SEMACO qui propose une offre globale plus satisfaisante que celle d'EGS. Cela permettra de garantir une très bonne qualité de service pour la gestion de ce marché aux puces.

Deux nouvelles missions sont à la charge du délégataire, notamment à la demande de la mairie du 14^e avec la redynamisation du square aux artistes avec l'accueil de nouveaux créateurs « fabriqués à Paris » sur lesquels nous pourrions donner notre avis. Il y aura l'accueil d'un stand dédié aux associations locales autour du thème du développement durable avec de la sensibilisation au zéro déchet, de la lutte contre le plastique à usage unique et le recyclage des cartons.

Il y aura également la mise en place d'une nouvelle politique de communication que nous attendions fortement en élargissant la communication à de nouveaux supports. C'est également une demande des puciers et des artisans du marché. Nous allons pouvoir dans le cadre de notre délégation de service public accroître et renforcer le contrôle de l'effectivité des missions fixées dans le cadre de ces délégations. Une attention a été écrite sur le contrôle de ces missions. Cela nous permettra de rendre compte régulièrement du bon respect du cahier des charges devant ce Conseil d'Arrondissement.

M^{me} PETIT

J'en profite pour remercier l'ensemble des équipes de la police municipale et de la police nationale qui assurent tous les week-ends une présence absolument considérable pour éviter l'installation et l'augmentation des vendeurs à la sauvette. Ils sont présents extrêmement tôt le matin jusqu'en début d'après-midi et assurent une présence permanente. Cela permet d'assurer la bonne tenue du marché aux puces. C'est un travail que nous avons fait avec la ville de Malakoff, car il y avait quelques débordements du côté de Malakoff.

Nous espérons que le gestionnaire pourra être beaucoup plus réactif et s'adapter au plus juste sur l'entretien et la propreté à l'issue du marché pour que ce soit mieux coordonné avec les équipes de la propreté du 14^e arrondissement.

Il serait intéressant de faire une présentation aux habitants et aux conseils de quartiers.

DÉLIBÉRATION N° 76

– 2022 DAE 29 : Marché aux puces de la Porte de Vanves - attribution de la délégation de service public

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DAE 28 : Marché de la création Edgar Quinet (14^e) - principe de renouvellement de la délégation de service public

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette délibération concerne le marché de la création parisien qui permet à des artistes et des artisans d'art d'exposer et de vendre leurs œuvres et qui touche une clientèle d'amateurs d'art, mais qui est aussi un lieu de promenade appréciée des Parisiens et des touristes.

La gestion de ces marchés avait été déléguée en 2018 à la société EGS pour cinq ans. Cette délégation arrive à échéance en 2023. Cette délibération nous propose de reconduire le mode de gestion déléguée et de lancer une consultation.

Le rapport joint présente un bilan approfondi des trois premières années de la délégation actuelle. Ces années ont été marquées par plusieurs manifestations qui ont empêché la présence du marché. Cela concerne surtout le marché Bastille. Mais la crise sanitaire a impacté fortement les deux marchés du fait des fermetures, mais aussi par une forte baisse de fréquentation des touristes et même des Parisiens.

La Ville de Paris avait adopté des mesures de soutien avec des exonérations de redevance pour les exposants adoptées durant la crise sanitaire. Le marché Edgar Quinet a ainsi connu une forte baisse de son activité pendant cette période. Mais notamment grâce à la dynamique des artistes présents et de l'association, ce marché a pu reprendre une activité quasi normale, avec une présence des artistes sans commune mesure avec celle du marché Bastille et une fréquentation régulière de ses exposants et d'une partie de sa clientèle.

Malheureusement, le marché Bastille continue à rencontrer des difficultés extrêmement importantes. C'est pourquoi, dans cette nouvelle délégation, la Ville de Paris propose de maintenir l'activité du marché Edgar Quinet, mais pas celle du marché Bastille. Les quelques artistes qui n'ont pas encore rejoint le marché Edgar Quinet pourront rejoindre le 14^e et exposer dans le square aux artistes que vient d'évoquer Valentin.

Concernant les caractéristiques du futur contrat, nous sommes sur des problématiques assez proches de celles évoquées par mon collègue précédemment. Un point très important pour nous est l'animation de ce marché et une communication modernisée. Même si la période a été difficile, nous pensons que le délégataire pourra s'améliorer dans les années à venir. Les artistes du marché ont beaucoup d'attentes vis-à-vis de cela.

Dans le futur contrat, nous aurons aussi la possibilité de mettre en place des pénalités lorsque les objectifs ne sont pas atteints. C'est la dernière extrémité et j'espère que nous n'en aurons pas besoin, mais nous serons très vigilants.

Je vous propose donc de soutenir cette délibération pour lancer la procédure de consultation.

DÉLIBÉRATION N° 77

– 2022 DAE 28 : Marché de la création Edgar Quinet (14^e) - principe de renouvellement de la délégation de service public

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 5 dont 0 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DEVE 34 : Dénomination « Jardin du Moulin de la Vierge - Carole Roussopoulos » attribuée au jardin situé 125 rue Vercingétorix (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il nous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à la vidéaste, réalisatrice et militante féministe Carole Roussopoulos. Le site choisi pour cette dénomination est le jardin du Moulin de la Vierge situé 125 rue de Vercingétorix dans le 14^e.

Carole Roussopoulos est née à Lausanne en 1945 et est morte le 22 octobre 2009 en Suisse. Installée à Paris dès ses 22 ans, elle y acquiert en 1969 un nouvel outil de vidéo qui lui permet de filmer caméra au poing, en prise directe avec le réel et l'intimité, ce qui est assez nouveau à l'époque. Avec son mari, le physicien et peintre Paul Roussopoulos, elle monte un premier collectif de vidéo militante : Vidéo Out.

Dans les années 70, elle forme à la vidéo des militantes et des militants des Black Panther, des Palestiniens et des Palestiniens et de nombreuses féministes.

Elle a travaillé dans le 14^e dans un local vidéo situé rue Hippolyte Maindro. Elle a filmé jusqu'en 2009 toutes les luttes, créatrice de nouvelles formes et actrice de l'histoire populaire en train de se faire, refusant le contrôle exercé par les médias traditionnels.

Outre son travail de vidéaste, Carole Roussopoulos a également consacré une grande partie de sa vie à la transmission. Elle animait des ateliers vidéo pour les femmes dans le 14^e et a cofondé en 1982 le centre audiovisuel Simone de Beauvoir, situé dans le 14^e, qui archive et produit des documents consacrés aux femmes aux féministes. Pendant près de 10 ans, elle a animé et dirigé « L'Entrepôt ».

Elle a vécu de très nombreuses années dans le 14^e, au 15 villa Seurat, avant de revenir sur la fin de ses jours en Suisse.

Nombreux sont les hommages qui lui ont été rendus. Carole Roussopoulos a été nommée chevalière de la Légion d'honneur en 2004.

C'est un privilège pour moi de vous soumettre ce soir cette proposition de dénomination d'un jardin du 14^e pour rendre hommage à cette femme d'exception. J'espère que vous la soutiendrez tous et toutes unanimement.

M. DURAND

Je voulais d'abord dire que le jardin du Moulin de la Vierge n'est pas un jardin comme les autres puisque nous sommes en train de lancer un processus de concertation pour un réaménagement. J'en profite pour annoncer l'atelier qui aura lieu demain à 17 heures sur ce réaménagement. Nous avons déjà fait un questionnaire en ligne et commencé la concertation. L'idée est de mieux agencer l'espace, d'augmenter la végétalisation et de donner une place plus importante et plus fonctionnelle aux jardins partagés.

En ce 17 mai, cette journée mondiale de lutte contre les LGBT-phobies, je voulais souligner le travail de Carole Roussopoulos notamment auprès des lesbiennes avec un travail très précis de documentaire. Je pense qu'il est important que nous continuions de visibiliser dans l'espace public des pionnières du féminisme intersectionnel.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je suis tout à fait d'accord pour qu'un hommage soit rendu à Carole Roussopoulos, mais je m'interroge sur l'idée de mettre un double nom sur les jardins du Moulin de la Vierge qui renvoient à l'histoire de Paris et ses moulins. Vous avez cité trois noms : Hippolyte Maindro, Simone de

Beauvoir, L'Entrepôt. N'y a-t-il pas une école, un centre culturel ou autre ? N'est-il pas possible de trouver une dénomination juste pour elle qui fasse sens ? Certes, toutes les dénominations de Paris n'ont pas de lien exact avec la localisation. Mais là, il n'y a pas de lien et c'est un double nom. Je trouve que ça dégrade un peu la qualité de l'hommage, même si ce n'est pas votre intention. Je trouve que la solution trouvée n'est pas formidable. Si vous en trouviez une autre d'ici le prochain conseil, il serait bien de voter une belle dénomination à part entière.

M^{me} TONOLLI

Nous allons poser la question pour voir si nous pouvons réfléchir à une autre éventualité. Je vous partagerai les échanges à ce sujet.

M^{me} PETIT

J'insiste sur le fait que cela fait partie du travail d'une commission qui regarde toutes les pistes possibles. Il est important de ne pas se contenter de donner un nouveau nom au jardin, mais que, dans le jardin, il puisse y avoir un travail pour donner une lisibilité à cette femme et son travail.

DÉLIBÉRATION N° 78

– **2022 DEVE 34 : Dénomination « Jardin du Moulin de la Vierge - Carole Roussopoulos » attribuée au jardin situé 125 rue Vercingétorix (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DAC 304 : Convention d'occupation du domaine public avec l'association Paris Atelier**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette délibération concerne l'association Paris Atelier qui propose de septembre à juin la pratique en amateur de plus de 100 disciplines dans le domaine des métiers des arts et des arts plastiques avec près de 550 cours hebdomadaires organisés tout au long de l'année scolaire et des stages de découverte et de perfectionnement pendant les vacances. Cette association est installée dans le 14^e, rue Didot.

Cette association réalise un travail depuis plusieurs années pour rationaliser l'exploitation de ces sites, car elle en a plusieurs dans Paris. Dans cette optique, accompagnée par la Ville de Paris, elle va proposer des ateliers de cinéma d'animation au sein du site des ateliers Beaux-Arts de Paris au 80 boulevard du Montparnasse. Cela permet d'avancer sur une meilleure mutualisation des locaux.

DÉLIBÉRATION N° 79

– **2022 DAC 304 : Convention d'occupation du domaine public avec l'association Paris Atelier**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DAC 543 : Subventions (895 000 €) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Les salles indépendantes parisiennes, dont l'économie était déjà fragile, ont été durement touchées par la crise sanitaire. Malheureusement, elles le sont toujours.

J'ai changé là-dessus avec ma collègue de la Ville de Paris, Carine ROLLAND. L'ensemble de la culture continue à être touché par la crise sanitaire et l'évolution des pratiques culturelles, en particulier le cinéma.

Les cinémas indépendants ont toujours eu ce travail d'action culturelle. C'est pourquoi la Ville les soutient. Elle les a soutenus particulièrement pendant la pandémie avec un plan de soutien exceptionnel de plus de 400 000 € pour les aider à faire face aux conséquences de la fermeture et des baisses de fréquentation.

L'aide se poursuit cette année pour les salles indépendantes parisiennes, notamment celles du 14^e avec 60 000 € pour le Chaplin Denfert, 17 000 € pour Les 7 Parnassiens (avec une augmentation de 2 000 €, notamment pour accompagner et soutenir l'effort particulier que fait ce cinéma pour ses actions culturelles) et 25 000 € pour L'Entrepôt.

M. ANTONELLI

Je voulais juste dire tout le bien que nous pensons de ces subventions dans un moment très compliqué. Nous vivons une reprise extrêmement lente, surtout dans les cinémas indépendants, au niveau des spectateurs.

J'ai discuté ce week-end avec les responsables des 7 Parnassiens. Depuis trois semaines, c'est catastrophique dans tous les cinémas. La baisse de fréquentation est gigantesque. Ces subventions sont les bienvenues.

Je vous rappelle que nous avons la chance d'avoir trois cinémas indépendants dans notre arrondissement pour 11 salles, ce qui fait 11 salles pour 12 000 habitants. C'est une moyenne gigantesque en France. Il faut les soutenir et il faudra continuer ce soutien pendant quelques mois.

DÉLIBÉRATION N° 80

– **2022 DAC 543 : Subventions (895 000 €) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DEVE 21 : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2028**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Cette délibération a pour objet l'approbation du nouveau plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2028.

Actuellement, le taux de denrées durables dans les assiettes des écoliers parisiens est 53 %, ce qui est effectivement le cas dans le 14^e.

Ce nouveau plan envisage d'atteindre une alimentation 100 % durable d'ici 2027. Paris se veut exemplaire et responsable. Ces ambitions seront rendues possibles, car la Ville privilégiera les denrées issues de l'agriculture biologique et labellisée afin de prendre soin de l'environnement, des convives que des agents.

Quelques chiffres sont nécessaires afin de se rendre compte de l'ampleur de la tâche. À Paris, 30 millions de repas par an sont servis dans 1300 restaurants collectifs de tailles différentes en termes de volumes, de production, d'effectifs, et s'adressent à des typologies de convives variées.

Ce plan concerne donc la restauration scolaire confiée par la Ville de Paris aux 17 Caisses des écoles qui servent 22 millions de repas par an. Pour le 14^e, 1,3 million de repas sont servis par an.

Sont également concernées la gestion de la restauration des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et la restauration propre aux structures d'accueil des personnes âgées et personnes en difficultés sociales ainsi que la restauration des agents de la Ville assurée par l'association des personnels de la Ville et les établissements d'accueil des jeunes confiés au titre de la protection de l'enfance.

Ce plan alimentation durable s'inscrit dans la volonté de la capitale d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et des plans climat précédemment adoptés.

Cette politique de développement de l'alimentation durable a pour vocation de privilégier des sources d'approvisionnement issues de modes de production respectueux de l'environnement, ainsi que des agricultrices et des agriculteurs. Elle contribue de ce fait à la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles, des sols et de la qualité des eaux.

Au cœur de cette politique alimentaire, il y a d'autres enjeux, notamment économiques, car ces mesures doivent contribuer à la structuration d'une agriculture de proximité grâce à la consolidation et la diversification des productions alimentaires dans le Bassin parisien.

Ce plan alimentation durable est un levier important dans la lutte contre les précarités alimentaires. Quels que soient leurs revenus, leur âge, leur situation ou lieu de vie, tous les convives doivent y trouver une alimentation de qualité qui contribuera à améliorer leur santé.

Ce nouveau plan ambitieux a fait l'objet d'une large concertation en 2021 notamment sous la forme d'ateliers collectifs avec les gestionnaires, les directions de la Ville, les mairies d'arrondissement, d'autres collectivités, des fédérations professionnelles et des groupements d'agriculteurs biologiques d'Île-de-France.

D'ici 2027, la Ville s'engage à ce que 50 % des aliments servis dans sa restauration soient produits à moins de 250 kilomètres de Paris. S'ajoute également l'objectif de proposer deux repas végétariens au minimum par semaine, de limiter le recours aux produits ultra transformés et au sucre et de limiter l'utilisation de substances controversées, telles que l'huile de palme et les OGM.

Cette feuille de route s'articule autour de trois axes d'actions :

- Le premier « des cantines qui préservent le climat et la biodiversité » se décline en un certain nombre d'objectifs ayant trait à l'approvisionnement biologique et durable, garantie du respect de l'environnement, mais aussi de la saisonnalité.

Autre volet important de cet axe : la volonté d'une restauration collective zéro déchet grâce à la réduction drastique du gaspillage alimentaire et la généralisation des dons.

- Le deuxième axe « des repas bons au goût et pour la santé » propose des repas cuisinés maison contribuant à la santé des convives notamment grâce à la limitation des produits ultra-transformés et la limitation des plastiques par des alternatives durables.

En outre, le plan entend renforcer l'adaptation des pratiques au plus près des besoins de ces convives, tant sur la conception des recettes que sur les conditions d'accueil.

- Le troisième axe « des équipes et des convives, moteurs du plan » rassemble toutes les actions qui permettront aux équipes de la restauration collective de s'approprier les enjeux du plan et de contribuer pleinement à son succès. La montée en compétence des équipes, grâce à un accompagnement soutenant et des formations, est un enjeu majeur avec notamment la création d'une école des cuisinières et des cuisiniers de la restauration collective parisienne.

Ce troisième axe prévoit également favoriser le partenariat et des initiatives solidaires avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, en adoptant une vision systémique de la restauration collective durable, en impliquant une large diversité d'acteurs et en agissant sur plusieurs niveaux, ce plan permettra de répondre aux enjeux agricoles et alimentaires locaux pour lesquels la Ville de Paris se mobilise entièrement.

Merci de votre attention et de bien vouloir adopter ce plan alimentation durable.

M. GUENANEN

Je voulais nous féliciter collectivement de l'adoption future de ce plan et dire qu'il s'inscrit dans une politique de long terme de la Ville de Paris. Dès 2015, un plan avait été adopté et ses objectifs ont été remplis dès 2019. Cela nous a permis de préparer sereinement l'élaboration de ce nouveau plan que nous soumettons aujourd'hui au vote dans le 14^e arrondissement avec des objectifs encore plus ambitieux pour une politique encore plus durable, responsable et à l'écoute de la qualité des repas servis dans les 1300 restaurants.

M. LETISSIER

C'est une délibération très importante pour deux raisons.

D'une part, les questions d'alimentation sont très importantes et Paris n'est pas un territoire agricole. Nous avons énormément de personnes à nourrir. C'est une question sur laquelle nous sommes très dépendants de territoires qui ne sont pas parisiens.

D'autre part, nous avons une énorme force de frappe en termes de commandes publiques. Quand Paris élabore son plan d'alimentation durable, il s'agit de sommes d'argent considérables qui vont servir à réorienter des filières alimentaires et à créer des débouchés pour des acteurs engagés, notamment dans le bio, et le plus localement possible en Île-de-France.

Concernant le sujet économie circulaire que j'ai suivi avec Audrey Pulvar dans l'élaboration de ce plan, l'alimentation durable ne concerne pas simplement l'aliment que vous avez dans votre assiette avec tout le volet anti-gaspillage, mais également un volet sur les emballages et les contenants, la façon dont les aliments sont acheminés. Cela représente beaucoup de gaspillage, d'emballages jetables, de plastiques... Il y a une stratégie de la Ville pour lutter contre la prolifération de ces emballages jetables qui génèrent énormément de déchets et de pollution.

J'ai travaillé sur le développement des filières de consignes de vrac en lien avec Audrey Pulvar, avec Sidonie et Sinda dans le 14^e. Nous avons beaucoup à faire et c'est une chance pour l'économie sociale et solidaire, car les acteurs de l'ESS sont très positionnés dans les filières de consignes et de vrac. Grâce à ce plan d'alimentation durable, nous allons leur donner des commandes et de l'activité, nous allons créer des emplois dans l'économie sociale et solidaire... ce que nous sommes en train de voter est très important. Je me réjouis vraiment de ce plan qui va bien au-delà de la stricte question d'alimentation, comme l'a bien expliqué Sidonie. Nous le voterons avec enthousiasme.

M^{me} PETIT

Concernant la dépendance évoquée par Florentin, ce n'est effectivement pas à Paris que nous pouvons cultiver ce que nous devons manger. Il est très intéressant de nous réinterroger et d'avoir mené ce travail au niveau de la Ville de Paris, surtout concernant une dépendance très augmentée avec un facteur de risque très important. Nous voyons que l'approvisionnement et les produits sont très bousculés par les marchés mondiaux. La Ville de Paris et même le 14^e arrondissement ont une force de frappe phénoménale pour transformer les filières de production et la manière de mieux et de bien manger. Nous verrons dans une autre délibération qu'il faut accélérer ces actions.

Au niveau du budget de la Caisse des écoles, nous espérons que nos objectifs ne seront pas remis en cause en raison des crises d'approvisionnement sur les marchés mondiaux qui affectent vraiment le prix des denrées alimentaires.

DÉLIBÉRATION N° 81

– **2022 DEVE 21 : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2028**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DEVE 35 : Subventions (34 000 €) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Je vous présente une délibération visant à attribuer deux subventions à deux associations bien connues dans l'arrondissement pour leur travail remarquable : l'association Florimont pour une subvention de 10 000 € et le café associatif Le Moulin à café Pernety pour une subvention d'un montant de 6000 €.

La stratégie « Paris, bien dans son assiette », adoptée en 2018, dote la capitale d'une politique ambitieuse et offre un cadre structurant à de nombreuses actions en incitant à la mobilisation des acteurs du secteur de l'alimentation.

Paris soutient donc les initiatives, portées par les associations qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires, en particulier celles qui s'adressent aux plus fragiles (jeunes, seniors, habitants des quartiers prioritaires).

Le Moulin à café à travers son projet « promouvoir l'alimentation durable au café associatif » sert environ 70 repas par jour à tarifs solidaires et propose également des animations de sensibilisation à une alimentation durable et de qualité. Elle sensibilise aussi ses bénéficiaires à réduire la part carnée dans leurs repas. Cette association très active dans l'arrondissement organise régulièrement des conférences animées par des producteurs et des acteurs engagés dans le secteur de l'alimentation durable. L'association s'approvisionne auprès d'acteurs locaux et privilégie des produits frais et de saison issus de l'agriculture biologique et des circuits courts. Elle est également très engagée contre le gaspillage alimentaire.

L'association Florimont, acteur incontournable de notre arrondissement, crée un pôle développement durable ayant pour objectif de sensibiliser les publics à une alimentation saine, accessible et responsable dans le souci des travailleurs de la filière (paysans, éleveurs). Elle propose pour cela des actions à destination d'un très large public, en particulier les enfants, les jeunes, les seniors ainsi que les parents. Elle prévoit d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable, l'animation d'un réseau d'acteurs et de consommateurs de proximité et la mise en place des outils et actions pour accompagner les habitants vers un changement d'habitudes en termes d'achats et de consommation. Pour cela, elle organisera des débats, des ateliers, des animations et envisage de participer à des événements publics afin de toucher un très large public.

DÉLIBÉRATION N° 82

- 2022 DEVE 35 : Subventions (34 000 €) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 14 2022 11 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 20 rue de Gergovie à Paris (14^e), dans le jardin public dit square du Moulin de la Vierge - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Jardin de Falbala »

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Cette délibération concerne la signature d'une convention avec l'association « Jardin de Falbala » qui gère un jardin partagé situé square du Moulin de la Vierge dans le quartier Pernety.

Depuis 2003, la Ville aménage et encourage la création de jardins partagés. Dans le 14^e, nous dénombrons 14 jardins partagés de taille et de nature différentes. Ils portent bien leur nom, car ces petits lopins collectifs, tout en contribuant à favoriser l'agriculture locale et urbaine, sont des lieux de rencontre ouverts à toutes et tous, favorisant ainsi le lien social, notamment grâce aux nombreuses activités qui sont organisées en direction du public, habitants, passants et visiteurs occasionnels. Outre les animations éducatives, culturelles ou sociales favorisant les échanges de savoirs, mais aussi de graines et de plantes, nous pouvons y voir régulièrement des expositions et apprendre des techniques de jardinage, la fabrication des hôtels à insectes ou de compost...

La gestion des jardins des parcelles est totalement collective et partagée. Une pintade est même venue s'installer dans le jardin il y a quelques jours.

La convention signée entre la Ville de Paris et l'association « Jardin de Falbala » signée en 2014 est arrivée à échéance. L'association sollicite le renouvellement de celle-ci. Je vous remercie d'autoriser la ville signée le renouvellement de cette convention d'occupation et d'usage.

DÉLIBÉRATION N° 83

- 14 2022 11 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 20 rue de Gergovie à Paris (14^e), dans le jardin public dit square du Moulin de la Vierge - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Jardin de Falbala »

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DEVE 10 : Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

En novembre 2018, la Ville de Paris a adopté la stratégie « Animal en ville ». Grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et de préconisations, la Ville de Paris envisage de bien informer et de mieux communiquer sur la place de l'animal sur son territoire. Elle promeut également le respect et le bien-être des animaux, renforce la place de l'animal domestique en ville et entreprend des actions afin de permettre un nouveau regard sur la faune sauvage présente.

71 actions sont envisagées dont quelques-unes concernent la gestion des chats errants et libres à Paris. Il est prévu par conventionnement d'autoriser des associations à intervenir sur l'espace public pour s'occuper des chats libres.

Les chats libres sont reconnus par la loi depuis 1999 qui leur donnent un statut particulier et leur apportent une protection juridique. Ce sont des chats errants stérilisés et identifiés au nom d'une commune ou d'une association de protection animale. Ces dernières en ont la responsabilité juridique et prennent soin des animaux sur leur lieu de vie. Ils vivent majoritairement dans les parcs et jardins, bois et cimetières.

Un travail collaboratif entre la Ville de Paris et les associations concernées a permis d'aboutir à la convention-cadre que je vous présente aujourd'hui. Elle a pour objet de permettre à des associations de suivre la population de chats, de les autoriser à installer des abris pour les héberger et de les nourrir. Ainsi, leur population sera régulée, leur population et les risques sanitaires grandement limités et surtout contenus.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette convention-cadre.

DÉLIBÉRATION N° 84

– 2022 DEVE 10 : Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DAE 4 : Subventions (5 991 000 €) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M^{me} PETIT

Jérôme MARCHAND étant absent, Zoubir GHANEM va présenter cette délibération.

M. GHANEM

Cette délibération concerne une subvention à hauteur 5 991 000 € et des conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Ces 96 structures luttent au quotidien au sein d'un marché de l'emploi durement affecté par la crise sanitaire. Pour faire face à ces difficultés sans précédent, le plan Paris Boost emploi s'adresse en priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi.

En 2020, sur tout Paris, 5392 personnes ont été prises en charge. Nous pouvons noter un taux de sortie dynamique de 57 %. Ce taux est légèrement plus bas en 2019, car la crise est passée par là. Les débouchés dans des emplois pérennes à l'issue de ces moments d'insertion ont été plus difficiles. C'est pourquoi, en 2022, la Ville de Paris s'est engagée à augmenter le nombre de personnes accompagnées et va soutenir l'insertion par l'activité économique avec 1 million d'euros supplémentaires.

Je vais parler de 12 structures d'insertion par l'activité économique.

Je commence par les salariés déployés dans les restaurants solidaires et EHPAD du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour lesquels nous proposons un montant de 146 000 € et une convention d'un an.

Pour les 11 salariés qui entretiennent les espaces verts sur les tronçons de la petite ceinture, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 000 € à la structure Espaces.

Pour les salariés en insertion de l'atelier-boutique Solicycle de la Porte de Vanves, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 160 000 € à Études et Chantiers Île-de-France qui emploie 70 salariés en insertion sur ses chantiers parisiens.

Concernant les 26 femmes agents polyvalents de restauration et vendeuses dédiées à la halle alimentaire, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 91 000 € à Food de rue.

Pour les 26 salariés en insertion qui suivent une préparation au concours d'entrée en école d'aides-soignants et travaillent au sein d'EHPAD des 14^e et 20^e arrondissements, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 223 000 € à Interface Formation.

Pour les salariés qui travaillent au bus abri du 14^e et opèrent dans le cadre de maraudes sur plusieurs arrondissements, je vous invite à accorder une subvention de fonctionnement de 52 000 € aux Enfants du Canal.

Pour les salariés de la boutique Rejoué qui collectent, remettent en état et revendent des jouets d'occasion, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 64 000 €.

D'autres structures bénéficient également de cet accompagnement. Il s'agit notamment d'Emploi Développement qui accompagne près de 140 salariés en insertion sur différents métiers, notamment ceux d'agents d'entretien, de restauration collective, d'accueil, de gardiens et d'employés d'immeubles notamment. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 37 000 €.

En ce qui concerne la gestion des containers, le relais à Paris, ainsi que la collecte et le tri des textiles, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 13 000 € à la société coopérative et participative Le Relais Nord-Pas-de-Calais.

Pour Food Sweet Food qui lutte contre la précarité alimentaire et forme des commis de cuisine en insertion au sein de son nouveau site du foyer de travailleurs des arbustes dans le 14^e à compter de juin 2022, je vous propose une subvention de fonctionnement de 15 000 €.

Pour la régie de quartier Flora Tristan, acteur essentiel de l'insertion professionnelle dans le 14^e arrondissement, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 66 000 €. Au-delà de sa contribution à l'animation de quartier, cette régie de quartier avec son activité de restauration nous montre qu'il est essentiel d'accompagner ces structures. En effet, l'activité de restauration est en train de se développer de manière très satisfaisante et je vous invite à y passer.

Pour permettre la dynamisation des parcours d'insertion dans le secteur de la restauration collective et des prestations de gardiennage auprès des bailleurs sociaux, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € à Emploi Développement Intérim qui est adossé à Emploi et Développement.

Pour résumer, sur les près de 6 millions d'euros de subventions, 948 000 € seront au bénéfice de structures implantées ou ayant un impact sur le 14^e arrondissement.

J'en profite pour souligner le travail de Jérôme MARCHAND sur ces questions.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai des questions à répétition chaque année, voire plusieurs fois par an, sur l'association Food de rue, car j'ai du mal à tout comprendre même si, cette fois, nous avons un joli tableau dans la convention.

Ce n'est pas une obsession personnelle, mais cette association perçoit des millions d'euros d'argent public. Il serait bon d'en comprendre au moins les grands équilibres.

En 2021, nous avons accordé au total autour de 200 000 € de subventions à cette association. On nous dit que l'activité de cette association va croître et qu'il y aura beaucoup plus d'employés. Là, nous versons 90 000. Est-ce pour solde de tout compte pour l'année ?

À quoi correspondent les 90 000 € intitulés « aide au poste » ? Je comprends que c'est en complément de l'aide au poste versée par l'État.

Dans le tableau, nous lisons qu'il y aurait 12 salariés en insertion dans le premier chantier et 14 dans celui qui est dans le 14^e. Le montant des prévisions de l'aide au poste versée par l'État est différent. Le montant de l'aide au poste prévu par la Ville est strictement identique. Comment calculez-vous l'aide au poste par salarié ? En théorie, il devrait y avoir deux montants différents pour la première activité et pour la Panaméenne.

Dans la fiche explicative, il est indiqué que l'activité a perdu 63 000 € en 2018 (et nous n'en avons pas vu les comptes) et 10 000 € en 2019. Depuis, il y a eu 2020 et 2021. Il est raisonnable d'avoir les chiffres de 2020 et nous ne les avons pas. Ce sont des résultats déficitaires qui sont significatifs par rapport au montant de l'activité.

Concernant l'activité, je vois que pour la Panaméenne, pour 2022, il est prévu en production vendue 380 000 € en vente de marchandises et 250 000 € en restauration. Avez-vous connaissance de contrats passés pour la restauration ? Où se fait cette restauration ? Y a-t-il des cuisines ? J'ai vu les lieux, j'ai vu une petite cuisine et ils affichent des repas à 6 €. Pour atteindre 250 000 €, il faut beaucoup de repas à 6 €. Or je n'ai jamais vu quelqu'un y déjeuner. Je me dis qu'ils font peut-être de la cuisine ailleurs qu'ils servent ailleurs. 1 000 € de chiffre d'affaires en restauration par jour ouvrable avec des repas à 6 €, cela fait 160 repas par jour. Je voudrais savoir où ils sont fabriqués et où sont les clients. Je ne dis pas qu'ils n'existent pas, mais je voudrais comprendre. Depuis le début, je ne comprends pas bien le fonctionnement de cette structure qui de surcroît exerce une activité concurrentielle par rapport à de nombreux cafés. Si vous me disiez qu'ils font de nombreux repas à l'extérieur qu'ils vendent en maison de retraite, je l'entendrai, mais j'aimerais comprendre. Les chiffres qui sont là ne renseignent en rien sur la réalité de l'activité.

Dans l'exposé des motifs, on nous dit que nous allons aider 19,3 salariés. Or, sur le tableau, il y en a 26.

Il y a beaucoup de questions.

M^{me} PETIT

Je vous invite à conclure cette intervention un peu à charge.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je ne demande qu'à être convaincue. Je suis une militante de l'insertion. Je dis simplement que quand on regarde sérieusement les tableaux, on ne comprend pas tout. Ce n'est pas un plaidoyer. Mais une masse d'argent public est versée à cette association. Si nous posons des questions, ce n'est pas le signe d'une obsession, mais de la rigueur. Nous voulons seulement faire notre travail.

M. LETISSIER

Ce soir, nous n'allons pas rentrer dans le détail du modèle économique de la Panaméenne. Comme je vous l'ai dit au Conseil de Paris et en séance publique, vous pouvez nous écrire un e-mail avec des questions précises et nous vous ferons toutes les réponses, y compris avec des données précises.

Mais quand on est militant de l'insertion par l'activité économique, on ne peut pas présenter ce type de structure sur le même plan que des structures économiques classiques. Vous dites qu'ils sont dans un marché concurrentiel, ce qui est vrai. Mais ce qui fait la différence entre une structure de

l'insertion par l'activité économique et une structure économique classique sur un marché concurrentiel est que les structures de l'insertion embauchent des travailleurs en insertion par l'activité économique. Ces personnes sortent de situations très difficiles (personnes à la rue, sans logement, etc.) et n'ont pas la même capacité à être « productives » qu'un salarié classique. Il est donc normal que ces structures soient fortement aidées.

Il peut s'agir d'aides de l'État avec les fameuses aides au poste. D'ailleurs, ces aides ont augmenté ces dernières années, toutes tendances politiques confondues. D'un autre côté, il y a les aides de la Ville de Paris que nous attribuons à travers cette délibération. Je tenais à prendre la parole, car je vais porter cette délibération au Conseil de Paris. Elle représente une part importante du budget de la délégation à l'économie sociale et solidaire et j'en suis très fier. Rien n'oblige la Ville de Paris à soutenir aussi fortement les structures de l'insertion par l'activité économique. En faisant cela, elle contribue à créer davantage d'emplois dans ce secteur, donc à remettre sur le marché de l'emploi davantage de personnes qui n'ont aujourd'hui aucune chance de se réinsérer directement dans le marché du travail plus classique.

Nous mettons un million d'euros de plus sur l'insertion par l'activité économique en 2022 par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'un effort budgétaire important de la Maire de Paris et de son équipe. Il faut le souligner. C'est la marque d'une politique sociale en termes d'emploi. Quand vous êtes comme nous très sensibles à la bonne gestion budgétaire, je précise que ce que nous faisons ne va pas coûter un million de plus, car en mettant des gens dans des dispositifs d'insertion par l'activité économique, on les sort du RSA. On fait dans des économies sur le RSA. Cette politique est bonne d'un point de vue social, elle remet en emploi des gens qui ont des difficultés à en trouver. En plus, cette politique n'est pas si coûteuse pour les finances publiques.

Pour le détail du modèle économique de la Panaméenne, vous aurez toutes les réponses. Mais quand vous passez autant de temps en séance publique à pointer des choses qui vous semblent défailtantes, vous ne donnez pas une très bonne image d'une structure qui a fait ses preuves, qui emploie des gens en insertion et dont nous avons besoin dans le quartier de la rue Didot.

Je voulais également saluer le travail de Jérôme MARCHAND qui est un élu remarquablement ancré dans le tissu économique de l'arrondissement, notamment les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique. Nous pouvons être très fiers de cette délibération qui va nous permettre de dépasser la barre des 6000 personnes accompagnées sur Paris en insertion par l'activité économique. Ces 6000 personnes ainsi que leurs familles vont voir leurs conditions de vie améliorées. Il faut considérer ce mouvement.

M^{me} PETIT

Quand nous recevrons le compte rendu de la séance, nous ferons un travail avec Jérôme MARCHAND et Florentin pour répondre avec l'association Food de rue à l'ensemble des questions de Mme CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons favorablement, mais attendons des réponses.

DÉLIBÉRATION N° 85

– **2022 DAE 4 : Subventions (5 991 000 €) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	28	dont 5	pouvoirs
Pour :	28	dont 5	pouvoirs
Contre :	0	dont 0	pouvoir
Abstention :	0	dont 0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0	dont 0	pouvoir

-
- 2022 DJS 101 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « Paris-Plages », des bassins éphémères et des Baignades

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Il s'agit d'une délibération sur la gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « Paris-Plages » et des bassins éphémères dans six centres sportifs de Paris. Pour le 14^e, il s'agit du centre sportif Didot.

Cette gratuité permet aux Parisiennes et aux Parisiens une offre estivale diversifiée. La Ville de Paris développe les sites dits « de fraîcheur » en été et rapproche cette offre des quartiers les plus populaires. Ainsi, outre un service dans les piscines pérennes renforcé par la mise en œuvre d'amplitudes d'ouvertures plus conséquentes et une réduction du nombre d'établissements en travaux en juillet et août, l'offre de baignade estivale s'étoffe encore davantage cet été. L'engouement des Parisiennes et des Parisiens pour ces dispositifs conduit la DJS à élargir l'offre avec deux nouvelles baignades dans le 14^e et le 18^e. Les horaires d'ouverture sont de 10 h 00 à 20 h 00 du lundi au samedi et de 10 h 00 à 18 h 00 les dimanches et jours fériés.

M. RABADAN

Je vais juste dire que nous sommes contents de pouvoir ouvrir de nouvelles baignades, dont une dans le 14^e. Je salue l'investissement de la mairie dans le dispositif. Il y a quelques sujets de réglage, notamment de montage de la piscine, qu'il faudra voir avec les clubs locaux. Nous travaillons activement pour offrir cette solution de fraîcheur dans des étés de plus en plus chauds et une offre de loisirs gratuite et disponible durant tout l'été avec l'ensemble de l'offre de piscines parisiennes quand elles ne sont pas en rénovation ou en travaux.

DÉLIBÉRATION N° 86

- 2022 DJS 101 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « Paris-Plages », des bassins éphémères et des Baignades

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DVD 3 : Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Il s'agit d'une délibération technique avec des ajustements sur les nouvelles tarifications du stationnement suite aux premières délibérations votées en juillet dernier.

Du côté du stationnement des PMR, il y aura la possibilité pour les PMR franciliens d'avoir leurs plaques également enregistrées et donc de ne plus avoir besoin de prendre un ticket de stationnement pour les non-Parisiens, même si le ticket était gratuit. Il y a la régularisation de la gratuité des PMR dans les bois, car maintenant, le stationnement dans les bois est payant pour les autres utilisateurs.

Il y a également la création d'un tarif pour les opérateurs d'autopartage quand ils changent de véhicules au sein de leur flotte. En effet, leurs plaques étant enregistrées, les changer représente un coût pour les agents de la Ville. Nous répercutons donc ces coûts sur les opérateurs.

Il y a la gratuité du stationnement pour les commerçants des marchés dans la zone résidentielle autour du marché.

Les autorisations de déménagement sont désormais payantes. Il y a une délibération technique au sujet des changements de date.

Enfin, les professionnels du soin ont un tarif et une carte de stationnement spéciaux. Ce statut a été élargi aux ergothérapeutes, aux podologues et aux pédicures.

DÉLIBÉRATION N° 87

– **2022 DVD 3 : Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DVD 36 : Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention-cadre et Tarifs applicables**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Il s'agit de la création d'un Pass 2 Roues Motorisés.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a choisi de rendre payant le stationnement des deux-roues motorisés en surface afin de réguler et réduire le trafic des deux-roues motorisés dans Paris qui est générateur de nuisances sonores assez importantes.

Afin d'inciter les motards à se garer en sous-sol, la Ville a travaillé avec la fédération nationale des métiers du stationnement pour la création d'un Pass 2 Roues Motorisés qui va peu à peu se développer dans différents parcs de stationnement de la ville. 40 vont arriver dès septembre, et en 2023, nous en visons une centaine. L'idée est que les personnes détentrices de ce pass choisissent un parc de stationnement dit « de référence » pour lequel elles paient un abonnement mensuel ou annuel et dans lequel elles pourront ensuite stationner sans tarif horaire. Dans les autres parcs associés à ce pass, le tarif est extrêmement réduit. Dans les zones périphériques, en ce qui concerne notre arrondissement, il sera uniquement de 0,80 €/h sachant que le pass est de 70 € par mois ou 770 € à l'année.

L'objectif est de réguler le stationnement des deux-roues motorisés. Nous accompagnons cela avec des travaux menés en parallèle pour que les stationnements de deux-roues motorisés soient retirés des trottoirs afin de redonner de la place aux piétons, de supprimer les stationnements dits « mixtes », c'est-à-dire vélos et motos, sur la chaussée qui engendrent souvent des conflits et de recréer sur la chaussée des emplacements uniquement pour deux-roues motorisés. L'idée est d'en créer 500 000 d'ici la fin de la mandature. Pour les quelques deux-roues motorisés stationnés sur le trottoir, des actions de mise en fourrière sont également menées même si nous trouvons qu'elles restent trop rares.

M^{me} CHEVALIER

Je tenais à faire une explication de vote, car nous nous abstenons sur cette délibération qui porte sur le stationnement des deux-roues motorisés et prévoit de le rendre payant.

Notre groupe avait déposé au Conseil de Paris en juillet 2021 un vœu sur le sujet. Nous avons noté la sous-utilisation des parkings des bailleurs sociaux qui dénombrent environ 15 000 places vacantes, bien souvent concédées à l'opérateur Yespark. L'offre de stationnement proposée par les bailleurs sociaux constituerait un véritable levier d'action pour permettre à la Ville de réaliser ses objectifs urbains et écologiques tout en continuant de répondre aux besoins des Parisiens et des Parisiennes. La sous-utilisation de ces parkings s'explique notamment par la moyenne des prix relativement élevée.

La politique de réduction du trafic des véhicules à Paris et la transformation de l'espace public doivent s'accompagner d'une prise en compte des enjeux sociaux et économiques des publics et utilisateurs de deux-roues afin de remplir ses objectifs et d'être comprises par la population qui souffre actuellement d'une augmentation du coût de la vie et particulièrement de l'essence.

Notre groupe avait donc souhaité que la Ville travaille avec les bailleurs sociaux afin d'optimiser l'usage de ces parkings et de réduire le coût de stationnement en abaissant les tarifs de location. Nous avons proposé jusqu'à 40 € par mois. N'ayant pas de réponse à ce jour et au vu des tarifs proposés lors de cette délibération, nous nous abstenons. Nous pensons vraiment que ce tarif d'abonnement mensuel est beaucoup trop élevé en particulier pour les populations les plus fragilisées qui utilisent souvent des deux-roues pour travailler.

M. DURAND

Les tarifs de stationnement en surface des deux-roues motorisés restent deux fois moins chers que ceux des véhicules légers traditionnels. Il est déjà plus économique de venir se garer à Paris en deux-roues motorisés qu'en voiture. Mais j'entends qu'il y a un besoin de travailler un accompagnement social pour les plus fragiles.

DÉLIBÉRATION N° 88

– **2022 DVD 36 : Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention-cadre et Tarifs applicables**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 21 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 7 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry) et (C Chevalier, A Ghaidi)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DTEC 7 : Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Cette délibération est un cadrage de la révision légale Plan Climat de Paris qui acte la forme de concertation et les axes de travail du nouveau Plan Climat qui sera défini pour la période 2024-2030.

Une révision de ce plan initialement mis en place en 2007 sera menée selon 3 axes structurants :

- Plus vite : accélérer la transition écologique au sein de la capitale pour rester aligné avec l'Accord de Paris tout en identifiant les freins et les leviers pour une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des énergies consommées. Pour rappel, l'empreinte carbone est en baisse de 20 % par rapport à 2004, mais il faut aujourd'hui aller bien plus vite et bien plus loin avec notamment un travail autour du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire pour réduire la pollution de l'air en visant les 100 % de renouvelables. Ce travail sera mené au sein de la Ville de Paris.

- Plus local : ce Plan Climat doit s'inscrire dans la dynamique de territorialisation des politiques municipales en se rapprochant des initiatives citoyennes et locales qui se développent partout sur le territoire. Les mairies seront ainsi sollicitées pour identifier les enjeux prioritaires afin de constituer une feuille de route locale du Plan Climat avec les habitants. Les mairies pourront ainsi définir les mesures les plus adaptées aux tissus associatifs, économiques et sociaux.
- Plus social : une attention particulière sera apportée pour que les mesures proposées dans ce plan participent à la réduction des inégalités socio-environnementales et aient un impact socialement positif, créatrices d'emplois non délocalisables et d'opportunités pour le territoire d'insertion professionnelle et de nouvelles formations. La participation et la contribution à la concertation des habitants des quartiers populaires et des personnes issues de catégories sociales défavorisées sera recherchée et constituera un axe de la phase de co-élaboration de cette révision.

Un calendrier sera mis en place pour la révision du Plan Climat et se projettera jusqu'à mars 2024 et inclura une phase de concertation.

Les grandes dates à retenir sont les suivantes :

- La période de concertation se tiendra dès septembre 2022.
- La votation citoyenne se tiendra courant février-mars 2023.
- Il y aura une présentation de l'avant-projet à l'été 2023.
- La consultation publique officielle aura lieu entre novembre et décembre 2023.
- Pour finir, en mars 2024, il y aura la présentation du Plan Climat qui se déploiera sur la période 2024-2030.

Ce nouveau plan sera principalement un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel qui permettra à la Ville de Paris d'aborder ensemble des problématiques air, énergie, climat sur le territoire.

Afin d'accélérer le pas et d'atteindre les objectifs fixés à 2030 et 2050, la Ville de Paris s'appuiera sur des politiques déjà engagées comme la rénovation énergétique des logements, la végétalisation, le plan vélo, l'alimentation durable, la lutte contre les précarités.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

M. SAINTE-ROSE

Les deux derniers rapports du GIEC dressent un constat alarmant de la situation et du maintien de la trajectoire actuelle. L'urgence constatée nécessite de mettre en place des politiques ambitieuses sur des horizons plus courts qu'initialement prévus, soit trois à cinq ans. Nous délibérons aujourd'hui sur les modalités d'un plan dont la révision sera actée à l'horizon de mars 2024, c'est-à-dire dans presque deux ans. Durant ces deux années, nul doute que Madame Hidalgo aura réalisé un tiers de ses ambitions de construction immobilière dont les constructions de gaz à effet de serre auraient nécessité de planter dans le même temps l'équivalent de plus de deux fois la superficie de Paris selon l'estimation présentée par Marie-Claire devant ce conseil en 2021 si nous nous en tenons aux surfaces de plancher de la première mandature.

Notre groupe s'abstiendra, car il ne peut plus supporter l'incohérence entre le volontarisme climatique de la majorité et sa course en avant bâtiesseuse.

M. RABADAN

Je vais souligner le travail qui est fait sur l'eau et les problématiques de sécheresse qui sont particulièrement d'actualité. Je voulais rappeler le rôle essentiel que joue la Seine. Un travail important est fait avec l'État et l'ensemble des collectivités, en amont et en aval, pour améliorer la qualité de l'eau. Face à des dérèglements réguliers, le risque de crues et de sécheresse s'accroît. Avec la Métropole du Grand Paris et l'EPTB Seine Grands Lacs, une étude est lancée pour prévoir et anticiper les coûts des sécheresses qui risquent d'arriver et entraîner des étiages sévères sur la Seine et ses affluents.

Nous avons de grands enjeux autour du développement du transport fluvial qui sont parmi les objectifs du Plan Climat afin de permettre l'accélération des changements nécessaires pour s'adapter à un changement climatique que nous constatons tous aujourd'hui.

Je salue cette délibération et le travail qui est fait et je vous engage à la voter.

DÉLIBÉRATION N° 89

– **2022 DTEC 7 : Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DTEC 11 : Préfiguration d'un programme de recherche-action dans la perspective de développement de la valorisation des urines à Paris - Convention avec l'École des Ponts ParisTech**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Cette délibération concerne la préfiguration d'un programme de recherche et d'action dans la perspective de développement de la valorisation des urines à Paris. Cela se traduira par une convention entre la Ville de Paris et l'École des Ponts ParisTech pour un projet novateur et expérimental qui a été évalué à 44 400 €.

Ce projet concret se tiendra dans la ZAC de Saint-Vincent-de-Paul. Cette démarche permettra d'évaluer la chaîne complète de récupérations séparatives des urines à l'échelle d'un quartier.

Le recyclage de l'azote et du phosphore au travers de la collecte séparative des urines permettra une contribution importante en termes de limitation de la dépendance à des ressources non renouvelables, de meilleure gestion de nos eaux et de baisse de la consommation énergétique.

Pour rappel, le phosphore est une ressource mondiale naturelle limitée, en pénurie d'approvisionnement et inexistante en Europe. Il fera l'objet d'enjeux géopolitiques importants dans les années à venir. Il faut d'ores et déjà trouver en milieu urbain de nouvelles sources naturelles.

Sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, cela se présentera sous le biais de toilettes séparatives, d'un mode de transport de ces urines via un réseau dédié sous l'espace public jusqu'à une centrale de traitement, d'une transformation et d'une valorisation en engrais liquide pour les espaces verts et agricoles.

Je vous invite à voter cette délibération.

M. SAINTE-ROSE

Notre groupe se réjouit que la Ville de Paris prenne la problématique de pénurie mondiale de phosphore au sérieux. Grâce à ce projet, mis à l'échelle sur tous les projets immobiliers de la mandature de Madame Hidalgo, nous n'avons nul doute que cette production « Made in Paris » suffira pour faire grandir les nombreux arbres premiers en circuits courts.

En plus de phosphore, il faudra aussi de l'eau. À cet égard, nous nous inquiétons de nombreux caniveaux qui débordent fréquemment dans les quartiers Didot et Daguerre, ce qui fait mal au cœur quand on annonce une si grande sécheresse.

Enfin, le groupe ne prendra pas part au vote en cohérence avec sa position sur le projet Saint-Vincent-de-Paul.

DÉLIBÉRATION N° 90

– 2022 DTEC 11 : Préfiguration d'un programme de recherche-action dans la perspective de développement de la valorisation des urines à Paris - Convention avec l'École des Ponts ParisTech

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs (à vérifier)
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 5 dont 0 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

– 2022 DPE 4 : Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Cette délibération concerne la récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas et la signature d'une convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

Depuis 2019, 2300 vélos ont pu être traités par ce réseau, initialement via la récupération gratuite du gisement de vélos épaves enlevés par la Direction de la Propreté et de l'Eau sur demande stockés à la déchetterie de la Porte des Lilas, puis pris en charge par l'association pour être soit remis en circulation, soit démonté pour réutilisation des pièces.

Le réseau RéPar a pu également bénéficier de dons de particuliers ou d'opérations de récupérations organisées sur le territoire et met en place de nombreuses permanences d'auto-réparation et d'ateliers ouverts au grand public.

Aussi, afin de permettre à ce réseau de poursuivre ses engagements en matière de réduction des déchets, de sensibilisation à l'économie sociale et circulaire et de promotion de la mobilité douce, l'objectif est de signer avec l'association RéPAR une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans.

DÉLIBÉRATION N° 91

– 2022 DPE 4 : Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

VOEUX

– **V14 2022 06 : Vœu présenté par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2022/2023 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement**

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Amine BOUABBAS pour le premier vœu concernant la rentrée scolaire prochaine.

M. BOUABBAS

L'objectif de ce premier vœu est de montrer notre attachement à notre soutien à la communauté éducative dans les différentes écoles du 14^e. Depuis quelques semaines et mois, vous avez sans doute entendu parler de la mobilisation des parents, des enseignants et enseignantes et des directions d'école dans plusieurs écoles du 14^e, notamment à la suite du CDEN de février dernier.

Dans l'école maternelle du 3bis rue d'Alésia, les parents, le directeur et certains enseignants étaient mobilisés samedi dernier dans la cour oasis pour exiger du rectorat l'annulation de la fermeture de classe programmée. Dans les écoles élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire Alain Fournier et Maurice d'Ocagne, il y a une menace sérieuse et grave concernant la potentielle fermeture de classe pour le CDEN de juin.

Considérant l'annonce par le rectorat de Paris d'une fermeture de classe à l'école maternelle 3bis Alésia ainsi que la volonté de fermeture de classes dans les écoles élémentaires Alain Fournier et Maurice d'Ocagne qui seront proposées au CDEN de juin 2022.

Ce vœu exige l'annulation de la fermeture de classe à l'école maternelle 3bis Alésia et nous demandons le maintien des classes menacées de fermetures dans les écoles élémentaires Alain Fournier et Maurice d'Ocagne.

L'argument qui nous a été présenté est celui des effectifs. Le gouvernement a lancé le plafonnement des effectifs à 24 dans les écoles en droit commun en grande section, CP et CE1 et le dédoublement des classes dans les écoles en REP en CP et CE1. Mais cela ne peut pas par ailleurs s'accompagner de fermetures de classes, car cela fera beaucoup trop d'élèves par classe sur les autres niveaux.

Nous soulignons dans le vœu la crise sanitaire qui a eu des effets que nous allons mesurer petit à petit sur les enfants et qu'il faut prendre en compte.

Par ailleurs, l'argument qui nous a été présenté est de renforcement de la brigade des remplaçants. Il n'est pas possible de fermer des classes tout en renforçant la brigade des remplaçants. Il faut créer des postes. Pour cela, il faut que le métier soit revalorisé et attractif.

Ce vœu demandant d'annuler la fermeture de classe à l'école maternelle 3bis Alésia, de maintenir les classes menacées de fermetures dans les écoles élémentaires Alain Fournier et Maurice d'Ocagne et de renforcer de manière significative la brigade de remplacement des enseignants et enseignantes.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons évidemment ce vœu dont nous partageons le constat et les propositions. Nous vous demandons en complément d'agir avec la Maire de Paris de façon beaucoup plus structurelle. Au cours de la première mandature de Madame Hidalgo, Paris a perdu l'équivalent d'un arrondissement. C'est parce que Paris manque d'attractivité. Notamment pour les familles, il est devenu de plus en plus difficile de se loger. Les services offerts aux familles ne sont pas non plus des plus attractifs si nous comparons à la situation de nombreuses autres communes de proche banlieue.

Nous soutenons ce vœu et nous voulons que Paris redevienne une ville attractive pour les familles.

M. DURAND

Nous voterons évidemment le vœu. Je voulais aussi dénoncer l'hypocrisie de celles et ceux qui viennent dans les manifestations pour empêcher la fermeture des classes et s'associent en même

temps à des politiques gouvernementales qui provoquent ces fermetures. Un peu de cohérence en politique ne fait pas de mal.

M. GUENANEM

Nous soutenons le vœu sans aucune réserve et nous le voterons avec grande conviction.

M^{me} PETIT

Nous avons prévenu les parents de ce vœu et nous le diffusons auprès des représentants des parents d'élèves ainsi qu'au recteur en précisant l'unanimité de notre conseil.

DÉLIBÉRATION N° 92

– **V14 2022 06 : Vœu présenté par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2022/2023 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 07 : Vœu présenté par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la pérennisation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris**

M. BOUABBAS

Par ce vœu, nous souhaitons montrer notre grand attachement et notre soutien aux jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. Il y en a 20 dans Paris et nous avons la chance d'en avoir deux dans le 14^e qui scolarisent aujourd'hui 100 enfants en conformité avec les programmes de l'école maternelle.

Une des particularités des jardins d'enfants est déjà qu'ils ne sont pas gérés par l'éducation nationale, mais par la direction de la petite enfance de la Ville. Nous n'avons pas dans ces structures des maîtresses et des maîtres, mais des éducatrices de jeunes enfants, d'où la pédagogie différenciée qui peut se pratiquer dans ce type de structures. Beaucoup de parents parlent de « Montessori gratuit et populaire ». Nous sommes complètement dans l'esprit de Maria Montessori, mais de manière complètement gratuite contrairement à d'autres structures privées.

Ces structures ont énormément de succès. Jusqu'aux années 60-70, elles accueillaient des enfants très défavorisés. C'est toujours le cas, mais il y a aussi beaucoup de mixité sociale avec des catégories socioprofessionnelles extrêmement différentes.

Une des particularités qui fait aussi la valeur de ces structures est aussi l'accueil des enfants en situation de handicap avec près de 12 % d'enfants en situation de handicap.

Malheureusement, ces structures sont menacées depuis 2019 quand le ministre de l'Éducation nationale a eu l'idée de descendre l'instruction scolaire obligatoire dès l'âge de trois ans alors que 99 % des enfants fréquentaient déjà l'école maternelle. De fait, cela a menacé des jardins d'enfants. Avec la mobilisation, notamment de tous les élus parisiens et la Maire de Paris, une dérogation a été accordée. L'État a accepté que les jardins d'enfants puissent continuer jusqu'en 2024. Cela signifie qu'à la rentrée prochaine, si la situation ne change pas, les enfants resteraient deux ans et intégreraient l'école maternelle à partir de la rentrée 2024.

De petits changements ont été faits. Depuis la loi de 2019, il y a un suivi des programmes par les inspecteurs. Une étude demandée par la Ville et menée par une équipe de Sciences Po Paris a montré la grande qualité pédagogique en matière de socialisation, de préparation à l'école primaire et les passerelles pour les trois à six ans. C'est pourquoi nous défendons ce modèle.

Parallèlement, si l'État devait ne pas revenir sur ce terme de 2024, des groupes de travail commencent à se monter pour élaborer d'autres modèles, car il y a un petit biais juridique, nous pouvons actionner pour expérimenter des structures qui ne seraient plus des jardins d'enfants, mais qui ne seraient pas des écoles maternelles. Elles seraient toujours financées par la municipalité parisienne et il y aurait toujours des enseignantes et des enseignants, mais aussi des éducatrices de jeunes enfants. Ce serait une manière de maintenir le jardin d'enfants. Néanmoins, les mobilisations récentes ont montré qu'un simple amendement au Code de l'éducation pourrait permettre le maintien de ces jardins pédagogiques, notamment les deux que nous avons dans le 14^e.

Ce vœu qui est présenté également dans le 13^e et dans d'autres arrondissements et sera sans doute repris au Conseil de Paris réaffirme l'attachement à l'investivité et aux spécificités des pratiques pédagogiques qui prennent place au sein des jardins d'enfants, interpelle les futurs députés de la XV^e législature sur les dispositions législatives à adopter pour pérenniser les Jardins d'enfants, demande à poursuivre le travail déjà engagé, en partenariat avec l'Éducation nationale, sur un nouveau modèle d'accueil des jeunes enfants, hybride entre l'établissement d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (parents, professionnels, mairies d'arrondissement) et porte une attention particulière, quels que soient les scénarii retenus, à l'inclusion des enfants en situation de handicap qui est un des enjeux très importants par rapport à ce sujet.

Je voudrais terminer en vous lisant trois témoignages que les parents usagers du jardin d'enfants m'ont demandé de vous lire.

La mère d'Agathe, maman d'une petite fille de trois ans inscrite au jardin d'enfants Général Humbert, témoigne de l'excellent accueil dont bénéficie sa fille au sein de cette structure : « Le jardin d'enfants permet un accueil des tout-petits pour une adaptation en douceur à la collectivité, ce qui a été très bénéfique pour ma fille grâce aux classes en petits groupes. Cela assure une grande attention sur les enfants et accentue les progrès d'apprentissage. Le personnel éducatif et structurant du jardin d'enfants est très dynamique, consciencieux et investi et je ne peux qu'encourager et soutenir cette démarche éducative, saine et efficace. »

Nous avons également le témoignage de la mère d'Éden, mère de quatre enfants dont les trois derniers ont également fréquenté le jardin d'enfants Général Humbert et dont le fils cadet est toujours en petite section : « Mes enfants y étaient très épanouis et parlent souvent avec nostalgie du jardin d'enfants en regardant les albums photos. Cette petite école leur a permis de grandir et d'apprendre en confiance et en respectant leur rythme, chose impossible dans une classe classique d'école maternelle. Je peux comparer avec ma fille aînée qui a fréquenté une école maternelle classique du 14^e arrondissement. Ils ont fait beaucoup d'activités en plus de l'apprentissage classique : assister à de petits concerts dans la cour, voir des spectacles, profiter des animaux de la ferme qui leur ont rendu visite, faire du jardinage, être initiés à de différents arts et langues étrangères, car la diversité culturelle fait partie de la richesse de cette école par des parents volontaires. Ils ont été bien préparés pour le CP et n'ont eu aucune difficulté pour s'intégrer et continuer leur apprentissage dans une école dite "normale". Le jardin d'enfants fait partie maintenant de notre vie et de notre histoire personnelle. Nous n'oublierons jamais son personnel, d'une extrême bienveillance, très motivé pour donner le meilleur à nos enfants. Je trouve très regrettable de priver les enfants de ce lieu d'accueil formidable et de son équipe très professionnelle et dévouée. On n'apprend pas "moins bien" dans un jardin d'enfants que dans une école maternelle, on apprend différemment, dans de meilleures conditions. »

Enfin, je voudrais lire le témoignage de la mère de Chloé qui a maintenant 14 ans et de Chloé qui a 3 ans. « Ma fille de 3 ans a intégré le jardin pédagogique à la rentrée et je souhaitais vous faire part de mon expérience car mon aînée de 14 ans, atteinte de troubles du spectre autistique diagnostiqués en 2017, avait déjà fréquenté ce jardin d'enfants entre 2010 et 2013. Elle avait beaucoup de difficultés au niveau social. L'accompagnement qu'elle a reçu dans cette structure lui a permis de poursuivre sa scolarité jusqu'en 4^e. Elle est actuellement scolarisée avec le CNED, car les relations au collège étaient vraiment difficiles, mais sans ce premier contact, elle n'aurait jamais "survécu" jusque-là. L'équipe pédagogique a su être à l'écoute et s'adapter, lui faire passer une section, lui donner du travail en plus, la faire progresser dans ses relations aux autres et gérer son anxiété. Sans le jardin d'enfants, la scolarisation en milieu ordinaire n'aurait pas été possible. Concernant ma cadette, nous l'avons mise au jardin pédagogique après sa rentrée dans l'école maternelle du secteur, car elle était très malheureuse : trop d'enfants dans la classe, trop de bruit, pas assez de personnel... Elle a retrouvé son sourire et sa joie de vivre depuis qu'elle est en jardin pédagogique. Je suis

accompagnante pour les élèves en situation de handicap et ma modeste expérience me permet de dire que la Mairie de Paris avec les jardins d'enfants a réussi une véritable inclusion pour les enfants hypersensibles qui ont besoin de plus d'attention, qui sont différents, là où les autres acteurs ont échoué. »

Nous ne pouvons que demander à l'État de nous laisser continuer à gérer ces jardins d'enfants et à expérimenter.

M^{me} PETIT

Merci pour ce plaidoyer et pour avoir pu présenter de manière très globale l'intérêt de ces structures éducatives.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

En cohérence avec nos prises de position au conseil de Paris sur ce sujet, nous voterons ce vœu. Nous partageons l'analyse et accueillons ces témoignages.

En tant que candidate aux élections législatives, puisque vous interpellez les futurs députés, je m'engage, si les habitants me font confiance, à modifier la loi dite « pour une école de la confiance » du 28 juillet 2019 pour maintenir et pérenniser des jardins pédagogiques.

Je comprends que vous prévoyiez un plan B au cas où la loi ne soit pas modifiée, mais je pense qu'il faut surtout travailler au plan A.

M. DURAND

Amine BOUABBAS a bien présenté les enjeux de ce vœu et a montré qu'un simple amendement pourrait facilement débloquer les choses.

Durant toute la séance, nous avons évité d'amener le débat sur les législatives. Je pense que ce serait bien de continuer.

M^{me} BERTRAND

Je rappelle que nous sommes dans un Conseil d'Arrondissement et non pas dans une tribune des législatives.

Les témoignages lus par Amine montrent bien l'importance de ce type de structures. Il faut pouvoir les conserver, car elles répondent à des besoins particuliers et spécifiques des enfants. Nous voterons ce vœu avec force de sorte que ce type de structures puisse continuer à vivre dans Paris.

DÉLIBÉRATION N° 93

– V14 2022 07 : Vœu présenté par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la pérennisation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– V14 2022 08 : Vœu présenté par Carine PETIT et les élu.e.s des groupes Génération.s, Écologiste et Communistes et solidaires relatif aux nouvelles implantations de commerces rapides dits « Dark stores »

M^{me} PETIT

Certains groupes de la majorité municipale avaient déposé un vœu sur le sujet des « Dark stores » qui continuent de poser d'énormes problèmes aux voisins de ces installations, notamment avec l'apparition d'un nouvel entrepôt à la Porte d'Orléans, rue du Père Coentin.

Nous avons pu avoir un échange avec le cabinet du premier adjoint à la Maire de Paris et nous proposons de retirer ce vœu en attendant plus d'éléments dans les prochaines semaines ou les prochains mois. Je propose au groupe de la majorité de s'exprimer sur le retrait de ce vœu.

M. GUENANEN

Il est extrêmement important que nous puissions aborder ce sujet en Conseil d'Arrondissement et au-delà du vœu parler de cette situation qui pose de réels problèmes aux riverains et riveraines.

Une étude de l'APUR, sortie il y a deux mois, explique que les Dark stores qui ont ouvert à Paris ont remplacé 11 supermarchés, 5 magasins de meubles, 2 magasins de mode, 3 restaurateurs, des cabinets médicaux ou paramédicaux et des commerces de gros en rez-de-chaussée. Nous avons aujourd'hui un phénomène où du commerce illégal est en train de remplacer du commerce de proximité. Je me réjouis que la Ville ait pris en main ce sujet. Il y a eu une réunion publique animée par Emmanuel GRÉGOIRE et Olivia POLSKI. Emmanuel a pris publiquement position et a donné un certain nombre d'éléments parus dans la presse avec notamment la demande de fermeture de 45 Dark stores dans Paris. Sont également concernées des adresses dans le 14^e arrondissement.

En plus, il y a la question des nuisances que nous font remonter les riverains régulièrement.

Il est important que nous soyons en alerte collectivement sur ce sujet et que nous puissions reparler quand la Ville aura mené son travail. Un travail judiciaire de fermeture administrative est mené par la Ville. L'ensemble des groupes de la majorité sont mobilisés.

Retirer ce vœu pour laisser la Ville avancer juridiquement sur ce sujet en toute sérénité et efficacité permettra d'apporter des réponses concrètes aux habitantes et aux habitants de notre arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai entendu votre proposition de retirer le vœu. Si vous souhaitez que nous le reprenions pour le faire voter, nous y sommes tout à fait disposés.

M. DURAND

C'est un vœu d'alerte sur le fait que nous sommes en train de grignoter le tissu commercial de proximité et que la Ville doit se donner toutes les armes juridiques pour fermer ses magasins qui n'en sont pas, mais qui sont des entrepôts qui provoquent des comportements sur la voirie et occupent souvent illégalement les trottoirs et les stationnements et qui développent des habitudes de consommation extrêmement dommageable dans un système qui utilise bien trop fortement les ressources naturelles.

Je pense que nous sommes tous et toutes mobilisés. Nous le retirons. Nous reviendrons lors d'un prochain Conseil d'Arrondissement pour à nouveau nous mobiliser sur ce sujet. C'est une manière de dire à l'Hôtel de Ville que dans le 14^e, nous suivons cela de très près. Il est important de trouver des solutions, car les riverains et riveraines attendent des solutions.

M^{me} POLSKI

Nous travaillons sur ce sujet depuis des mois avec Emmanuel GRÉGOIRE. Nous avons été saisis par de nombreux riverains du développement de ces Dark stores, mais également de Dark kitchens qui non seulement portent préjudice aux commerces de proximité, mais surtout s'installent pour la très grande majorité dans l'illégalité. Avec notre PLU, nous savons qu'il y a des voies qui sont protégées

en commerce et en artisanat dans Paris. Tel qu'est fait le PLU, quand il y a une destination « commerce en pied d'immeuble », elle ne peut pas être changée.

Les premiers relevés que nous avons faits étaient sur 65 Dark stores. Plus de 40 étaient là illégalement. Avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons réuni l'ensemble des parties prenantes. Nous leur avons expliqué qu'ils ne pouvaient faire n'importe quoi, qu'ils étaient là illégalement et que nous allions tenter des procédures en justice. Un diagnostic a été fait par l'APUR et est téléchargeable. Beaucoup des choses demandées dans ce vœu ont été faites. Ce diagnostic a été partagé avec les parties prenantes ainsi qu'avec les associations de riverains et les acteurs du commerce. Sur Paris.fr, il est possible de nous signaler les nouveaux lieux qui s'installent. Après, nos équipes viennent constater l'éventuelle illégalité de ces lieux. En effet, il y a des endroits où cela est légal, mais dans la majorité des cas, ce n'est pas le cas. Nous verbalisons et nous faisons un signalement au procureur de la République. Maintenant, c'est le temps de la justice. Nous ne pouvons pas déclarer la fermeture d'un Dark stores. C'est le rôle du juge. Puis le préfet de police prendra des mesures. La difficulté pour les riverains est que cela est insupportable, en particulier à cause des flottilles de motos et de vélos. Mais le cadre légal est que nous n'avons pas le droit de fermer un lieu nous-mêmes. Mais nous continuons de faire des verbalisations avec des montants de plus en plus élevés et surtout des signalements au procureur de la République.

Il y a un mois et demi, nous avons eu la première fermeture administrative par la préfecture de police d'une Dark kitchen pour des raisons d'hygiène. À mon avis, la plupart des Dark kitchens ne respectent pas les normes d'hygiène. La restauration collective est très normée. La chaîne du froid et surtout du chaud avec la livraison n'est pas respectée la plupart du temps.

Nous sommes au début de ce combat. Il ne faut pas hésiter à signaler tous ceux qui s'installent dans l'illégalité.

M^{me} PETIT

Nous maintenons le retrait du vœu, néanmoins il faut maintenir la mobilisation politique et celle des habitants qui doivent appuyer les décisions de justice. Sinon, cela n'arrêtera jamais. Malgré les démarches, de nouveaux entrepôts s'ouvrent. Nous communiquerons aux habitants qui nous demandent encore des nouvelles.

La séance est donc terminée.

Le prochain Conseil d'Arrondissement sera le lundi 27 juin. Nous nous retrouvons à 18 h 00, car nous commencerons la soirée par un CICA.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 h 07.